



PUBLICATION OFFICIELLE
DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE
DE POLICE CRIMINELLE

Rédacteur en Chef :
Raymond E. KENDALL

O.I.P.C. - INTERPOL
SECRETARIAT GENERAL
50, quai Achille-Lignon
69006 LYON
ADRESSE TELEGRAPHIQUE :
INTERPOL-LYON
TELEPHONE :
LYON 72 44 70 00
FAX :
LYON 72 44 71 63
FRANCE

REVUE INTERNATIONALE
DE POLICE CRIMINELLE

Assemblée générale

58e session

Lyon

27 novembre-1er décembre 1989



Sauf mention expresse contraire, les opinions et les références aux équipements publiées dans cette revue n'engagent pas l'O.I.P.C. - Interpol. Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation, même partielle, des textes publiés dans cette revue sont strictement réservés.

CPPAP N° 1207 AD
IMPRIMÉ EN FRANCE
ISSN 0035-3396

45^e ANNEE - JANVIER-FEVRIER 1990 - NUMERO 422



L'Espace Tête d'Or, centre international de conférences qui a accueilli pendant quatre jours l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol.



SOMMAIRE

3	Séance solennelle d'ouverture	30	Informatique et télécommunications
4	Adhésion de trois nouveaux pays	31	Réunion des chefs de BCN
5	Rapport d'activité du président de l'OIPC-Interpol	32	Réunions continentales
6	Rapport d'activité du Secrétariat général	34	Programme de travail pour l'année 1990
19	Questions financières	36	Elections et choix du lieu de la prochaine assemblée
23	Trafic international des drogues	37	Autour de la conférence
28	Terrorisme international	39	Liste des participants à l'Assemblée générale
29	Faux monnayage et délits économiques	40	Index des articles parus dans la RIPC en 1989

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

La 58^e session de l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol s'est tenue du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989 à Lyon, dans le pays du siècle.

La session s'est ouverte le lundi 27 novembre avec l'inauguration du nouveau siège de l'OIPC-Interpol (voir le numéro spécial de la *Revue internationale de police criminelle* de novembre-décembre 1989). Le mardi 28 novembre, les travaux débutaient à l'Espace Tête d'Or (Villeurbanne) sous la présidence de M. Ivan Barbot.

Le président, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, a souligné l'importance capitale qu'avait revêtu la journée précédente.

Les débats de la 58^e session allaient porter sur certains sujets cruciaux, dont les problèmes financiers, qui conditionnent l'avenir de l'Organisation, et la lutte contre le trafic des stupéfiants.

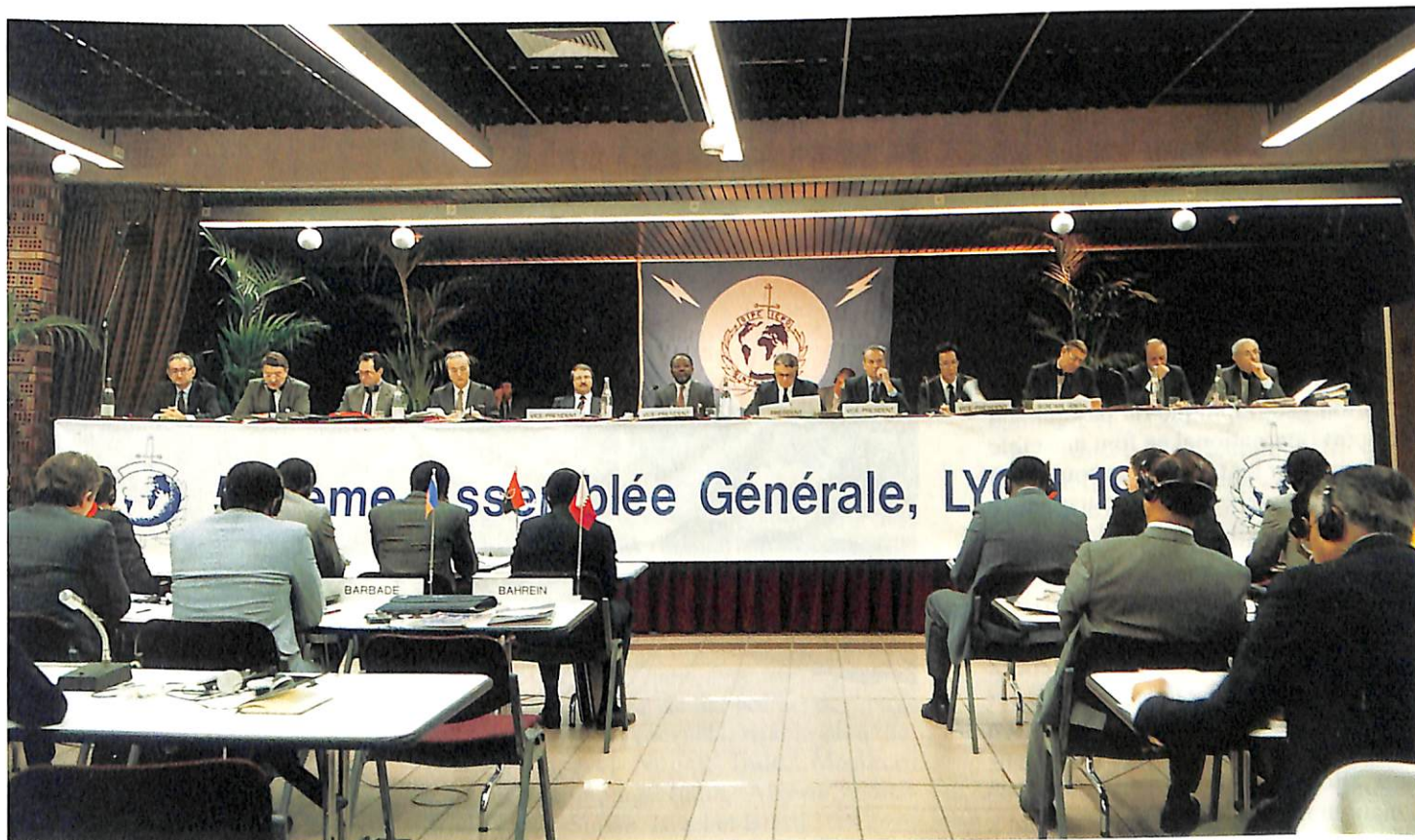
Pour ce qui est des finances, le Comité exécutif proposerait à l'Assemblée générale de stabiliser la valeur de l'unité budgétaire entre 1991 et 1994. Pour mener à bien ce plan d'action, il ferait appel à la bonne volonté et à la solidarité des membres d'Interpol, qui seraient invités à revoir le montant de leur contribution.

Le président s'est déclaré persuadé qu'après avoir mesuré les avantages de

l'appartenance à l'Organisation, et après avoir comparé ce qu'ils versent à l'OIPC et ce qu'ils versent à d'autres organisations internationales, les pays membres seraient convaincus de pouvoir faire davantage pour Interpol. A défaut d'un tel élan de solidarité, a-t-il souligné, l'Organisation se verra contrainte de réduire son action. *La sécurité a un prix, et chacun doit en avoir conscience.*

Certain que l'OIPC saurait dépasser cette phase difficile de son histoire, le président déclarait ouverte la 58^e session de l'Assemblée générale.

La tribune officielle (photo Lyon Reportage)



ADHESION DE TROIS NOUVEAUX PAYS

Cette année, après approbation de l'Assemblée générale, trois pays ont rejoint l'Organisation : la Bulgarie, le Cap-Vert et le Mozambique.

Le représentant de la Bulgarie souligne qu'il s'agit pour son pays de réintégrer l'Organisation. L'Assemblée générale approuve la demande d'adhésion. Le délégué de la Bulgarie déclare que son gouvernement persistera dans son effort de lutte contre le crime organisé, conformément aux objectifs poursuivis par l'OIPC. Il espère que le secrétaire général et le président se rendront prochainement en visite officielle en Bulgarie. M. Barbot, président de l'Organisation, se déclare particulièrement sensible à l'invitation qui vient de lui être faite.

La République du Cap-Vert est un archipel composé de dix îles situées de part et d'autre du 16^e parallèle, au large des côtes du Sénégal et de la Mauritanie. Le Cap-Vert, indépendant depuis 1975, mise avant tout sur le développement de l'industrie touristique et sur l'industrie de la pêche pour assurer à son économie un avenir florissant. Le Cap-Vert a adhéré à la plupart des conventions internationales et notamment à celles qui traitent des droits de l'homme. En 1985, sa population était de 300 000 personnes, dont 46 % avaient moins de 15 ans. Il est à noter que les deux villes principales du pays comptent plus du quart de la population totale. Pour ce qui concerne le trafic de stupéfiants, la situation géographique du pays et son aéroport international en font une cible de choix pour les trafiquants, toujours à l'affût de nouvelles routes pour mener à bien leurs activités criminelles.

L'Assemblée générale approuve la demande d'adhésion du Cap-Vert. Le délégué remercie l'Assemblée et tient à souligner que son pays soutiendra entièrement les objectifs poursuivis par l'OIPC, et notamment ceux qu'a soulignés M. François Mitterrand dans son allocution de la veille, lors de l'inauguration du nouveau siège.



La délégation de la Bulgarie.

La demande d'adhésion de la République du Mozambique est également approuvée. Le président félicite ce nouveau membre de l'Organisation.

L'OIPC-Interpol compte désormais 150 membres.

Le représentant du Cap Vert.



RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT DE L'OIPC-INTERPOL

Depuis son élection à la présidence de l'OIPC-Interpol, M. Ivan Barbot s'est particulièrement attaché à promouvoir l'image d'Interpol auprès des plus hautes autorités nationales et de celles des autres organisations internationales.

Il a présidé les travaux des 90^e, 91^e et 92^e sessions du Comité exécutif, et participé aux réunions suivantes :

- Conférence des Nations Unies à Vienne pour l'adoption de la nouvelle convention sur la répression du trafic des drogues (décembre 1988) ;
- Conférence régionale asiatique d'Interpol (Katmandou, février 1989) ;
- Conférence régionale européenne d'Interpol (Monaco, mars 1989) ;
- 2^e Réunion interrégionale HONLEA (Vienne, septembre 1989) ;
- Conférence des ministres des Caraïbes sur les drogues (Kingston, octobre 1989).

Le président s'est entretenu en outre avec les autorités suivantes :

Autorités nationales

- M. Perez, président de la République du Venezuela ;
- M. Izaguirre, ministre de l'Intérieur du Venezuela ;
- M. Rausseau, vice-ministre de l'Intérieur du Venezuela ;
- Prince Naief, ministre de l'Intérieur d'Arabie saoudite ;
- Général Farrag, vice-ministre de l'Intérieur de l'Égypte ;
- M. Joxe, ministre de l'Intérieur de la France ;
- M. Diaby, ministre de la Sécurité de Guinée ;
- M. Marichman Singh Shresta, premier ministre du Népal ;
- M. Niranja Thapa, ministre de l'Intérieur du Népal ;
- S.A.S. le Prince Rainier, souverain de Monaco ;
- M. Shilov, vice-ministre de l'Intérieur de l'URSS ;



La délégation du Swaziland.

- M^{me} Bhutto, premier ministre du Pakistan ;
- M. Mahmood, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur du Pakistan ;
- M. Dil Khan, conseiller spécial du premier ministre du Pakistan pour les affaires de drogues ;
- M. Gracanin, secrétaire fédéral aux Affaires intérieures de Yougoslavie ;
- M. Buta Singh, ministre fédéral de l'Intérieur de l'Inde.

Le président d'Interpol a en outre adressé le 29 août 1989 une lettre à M. Barco, président de la Colombie, afin de lui apporter au nom de l'Organisation un témoignage de totale solidarité et de vifs encouragements dans la lutte qu'il mène contre les cartels de la drogue dans son pays.

M. Barbot a pu également s'entretenir ces derniers mois avec les principaux responsables de la police des pays suivants : Venezuela, Arabie saoudite, Pakistan, Népal, Inde, Monaco, Luxembourg, Italie, Algérie, Etats-Unis, Suisse, Israël et Brésil.

Au nom de l'Organisation, il a adressé ses remerciements et ses félicitations à M. Pow Sarazin, directeur général de la Police royale thaïlandaise, qui a pris sa retraite le 1^{er} octobre 1989. Hommage lui était ainsi rendu pour sa contribution significative à la lutte contre le trafic international des drogues.

Autorités des organisations internationales

- M. Kotaite, président de l'Organisation de l'aviation civile internationale ;
- M^{me} Anstee, directeur de l'Office des Nations Unies à Vienne ;
- M. Ramos-Gallino, chef de la division des stupéfiants des Nations Unies ;
- M. Murad, directeur du Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité, organisme relevant du Conseil des ministres de l'Intérieur arabes.

Cette politique de relations publiques au bénéfice de l'Organisation a été mise en œuvre sans recourir au budget d'Interpol.

Le secrétaire général met l'accent sur le fait que, comme l'année précédente, le rapport d'activité coïncide avec l'exercice comptable. Ceci doit permettre une meilleure approche des résultats concrets qui ont été obtenus, en comparaison avec les objectifs poursuivis, dans le souci permanent d'une efficacité accrue. Le secrétaire général commente alors le rapport d'activité de l'OIPC-Interpol pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1988.

Cabinet du secrétaire général

L'accroissement de la charge de travail confiée au cabinet par le secrétaire général et relative au suivi, à la coordination et au contrôle des affaires qui relèvent de la compétence de ce cabinet a entraîné sa réorganisation au début de l'année 1988. Depuis lors, ses attributions ont été réparties en quatre secteurs : les relations publiques, la documentation, la sécurité et le secrétariat. Le personnel est composé de trois policiers et de deux secrétaires.

Au cours de l'année de référence, le service des relations publiques a pu constater un accroissement de ses activités. Les demandes de visites ont sensiblement augmenté : 17 demandes émanant de groupes (policiers, étudiants, magistrats, associations, etc.), et 20 émanant de particuliers. Les médias ont également montré un certain intérêt pour les activités de l'Organisation : demandes d'interview sur des questions de politique générale, ainsi que sur des sujets spécifiques (stupéfiants, terrorisme, vol d'objets d'art et faux monnayage plus particulièrement). D'autre part, une soixantaine de journalistes de la presse écrite internationale se sont rendus au Secrétariat général. Un nombre également important de journalistes téléphonaient au service des relations publiques pour obtenir des renseignements sur des affaires en cours (600 appels téléphoniques environ pour l'année de référence). Enfin, de nombreuses chaînes de télévision sont venues au Secrétariat général, soit pour réaliser un reportage sur l'ensemble des activités de l'Organisation, soit pour traiter des sujets spécifiques, tels que les stupéfiants, le terrorisme, les vols

d'objets d'art ou les télécommunications.

Le service de sécurité, tout en conservant ses mêmes structures et compétences, a été rattaché en février 1988 au cabinet du secrétaire général. Cette unité assure donc la sécurité des biens et des personnes au siège de l'Organisation, la protection du secrétaire général, le contrôle du personnel et des visiteurs, la sécurité des réunions et des conférences, ainsi que la gestion du parc automobile et des chauffeurs.

Entraide technique

Le cycle de formation des fonctionnaires des BCN s'est déroulé du 10 au 21 octobre 1988 et a accueilli 34 participants venus de 28 pays. Le Comité exécutif, qui s'est réuni en juillet 1988, a examiné 25 demandes de bourses, dont 14 ont été accordées.

Activités criminelles internationales

La division de police, qui a pour fonction de coordonner la coopération nécessaire à la lutte contre la criminalité internationale, comprend trois sous-divisions ainsi qu'un groupe directement rattaché au chef de division. Les trois sous-divisions s'occupent respectivement de la criminalité générale (qui comprend aussi le terrorisme), de la criminalité économique et financière, et de la criminalité liée aux drogues.

En 1988, la division de police a accompli la plupart des tâches qui lui étaient assignées dans le programme de travail adopté par l'Assemblée générale réunie en sa 56^e session à Nice en 1987. En outre, elle s'est chargée de l'organisation de plusieurs réunions et de travaux de recherche sur des thèmes particuliers.

La délégation du Cameroun.



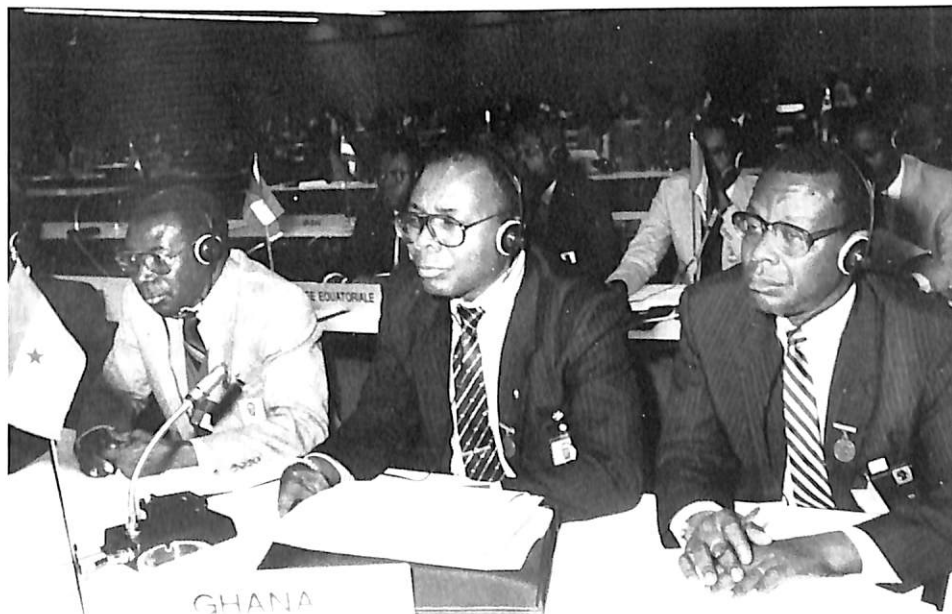
La création de la division des supports techniques (mars 1987) a assurément allégé la charge de travail de la division de police, puisque la nouvelle division se charge à présent du traitement de certaines informations de routine.

Le chef de la division de police est chargé de coordonner et de superviser les activités des trois sous-divisions et du groupe Fopac. Il représente le Secrétariat général à l'occasion de diverses réunions organisées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Organisation. Il supervise également les activités régionales au sein de l'Organisation et coordonne les préparatifs des conférences régionales (excepté les conférences européennes, qui relèvent du Secrétariat européen).

Le groupe Criminalité organisée-Fopac a été détaché de la sous-division 2 en mars 1987 et est maintenant chargé d'étudier les conséquences des activités des organisations criminelles dans divers secteurs de la criminalité. Les principales tâches assignées au groupe sont les suivantes :

- Analyse et coordination de renseignements ;
- Organisation de réunions de travail

La délégation du Ghana.



Une partie de la délégation française.

sur les enquêtes en rapport avec les activités du groupe ;

- Coopération avec les organisations internationales ;
- Législation type ;
- Mise à jour de l'*Encyclopédie des avoirs financiers* ;
- Diffusion de documentation ;
- Mise en place des programmes de formation.

Le groupe est actuellement composé de trois fonctionnaires mis à la disposition du Secrétariat général : deux Américains et un Allemand. En 1988, ils ont assisté à diverses réunions de travail au Secrétariat général et ont organisé ou animé plusieurs cycles de formation et groupes de travail. Ils ont aussi effectué 7 missions.

Des informations relatives à de nouvelles lois sur les fonds provenant d'activités criminelles, ainsi qu'une édition mise à jour de l'*Encyclopédie des avoirs financiers* ont été diffusées aux pays membres par le groupe.

La sous-division 1 (terrorisme international et activités contre les biens et les personnes) est placée sous l'autorité d'un fonctionnaire de la République fédérale d'Allemagne. Elle comprend trois groupes :

- Groupe C (délits contre les biens) ;
- Groupe D (délits contre les personnes) ;
- Groupe TE (terrorisme international).

Au 31 décembre 1988, son effectif était de 16 fonctionnaires de police, 2 employés spécialisés et 2 assistants administratifs.

En 1988, la sous-division a organisé 5 réunions de travail. En outre, le personnel de la sous-division 1 a effectué 21 missions pour assister notamment à des conférences organisées par d'autres organisations internationales.

Le groupe C (délits contre les biens), à la tête duquel se trouve un fonctionnaire de police du Royaume-Uni, se compose de fonctionnaires mis à disposition par la France (3), l'Italie (1), et les Etats-Unis (1, du Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms). Il dispose, en outre, d'un spécialiste des armes à feu.

Cites en ce qui concerne les espèces en voie de disparition.

Le groupe C a traité les affaires suivantes au cours des deux années indiquées :

	1987	1988
Vol d'objets d'art, de biens culturels, de bijoux	298	173
Vol simple, recel, etc.	1 095	1 840
Vol qualifié, avec effraction, etc.	776	305
Vol, détournement de véhicules à moteur	948	1 182
Contrebande (à l'exception des drogues) et délits divers	84	34
Saisies, trafic d'armes ou d'explosifs	112	160



Le délégué du Soudan.

Ce groupe est spécialisé dans les délits contre les biens, dont le vol et le trafic d'objets d'art et de biens culturels, le vol et le trafic de véhicules à moteur, le vol et le trafic d'armes et d'explosifs, le vol avec effraction, le vol en général et les autres délits connexes. Un fonctionnaire s'occupe aussi des affaires de trafic d'espèces animales et végétales en voie de disparition signalées au Secrétariat général. Une liaison est assurée avec l'Unesco et l'Icom (Conseil international des musées) en ce qui concerne le vol d'objets d'art, et avec le Secrétariat de la

Vols d'objets d'art et de biens culturels : Au cours de l'année 88, il a été édité et diffusé 186 notices sur des objets d'art volés, ainsi que l'affiche « Les œuvres d'art les plus recherchées », publiée en juin et en décembre, et qui comprend pour chaque parution six œuvres d'art.

Une étude menée par un membre du groupe sur les vols et les détournements de documents de grande valeur et de livres précieux est à l'origine de la réunion, à Belgrade en septembre, d'un groupe de travail chargé de discuter de

ce type de délits au niveau européen. Deux membres du groupe ont représenté le Secrétariat général à cette réunion.

Un colloque sur le trafic et le vol d'objets, plus spécialement consacré aux objets d'art et aux biens culturels, a eu lieu en décembre 89.

Armes à feu et explosifs : Avec l'aide du Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms des Etats-Unis, l'épuration et la conversion des fichiers dans le cadre du programme Interpol sur les armes à feu et les explosifs se poursuit.

Le fonctionnaire chargé de ce programme s'est rendu à San Diego (Etats-Unis), où il a fait un exposé devant l'International Association of Bomb Technicians and Investigators. Il a également effectué une mission de liaison en Belgique, auprès de la Fédération des fabricants européens d'explosifs, ainsi qu'au Royaume-Uni, auprès de la brigade anti-terroriste de New Scotland Yard, à Londres.

Une réunion spécialement consacrée aux problèmes liés aux armes à feu et aux explosifs prévue pour le deuxième semestre de 1989 a été reportée à 1990.

Trafic et vol de véhicules : Les vols de véhicules posant un problème majeur en Europe, un groupe de travail européen s'est réuni en septembre à Saint-Cloud afin de discuter de ce problème. Les recommandations adoptées ont été présentées à la Conférence régionale européenne qui s'est tenue en mars 1989 à Monaco. Il a été proposé d'employer un nouveau formulaire afin d'identifier les voies du trafic. Ce formulaire a été conçu de telle sorte que, en cas de découverte dans un pays d'un véhicule volé dans un autre pays, une copie du document puisse parvenir au pays d'origine du véhicule et une autre copie au Secrétariat général de l'OIPC-Interpol. Il est prévu que les renseignements communiqués à l'aide de ce nouveau formulaire soient analysés par le personnel du Secrétariat général et diffusés aux pays membres.



Une partie de la délégation canadienne ; à gauche M. Inkster, vice-président de l'Organisation pour l'Amérique.

La publication « Immatriculation des véhicules automobiles dans différents pays » continue de faire l'objet d'une mise à jour annuelle, et à cet effet le Secrétariat général demande aux pays membres de communiquer toute modification.

Outre les 186 notices sur les objets d'art volés, le groupe a édité et diffusé quatre lettres circulaires et quatre notices « Opérations de police » en 1988.

Le groupe D (délits contre les personnes), dirigé par un fonctionnaire de police norvégien, comprend des fonctionnaires mis à disposition par la France (2), l'Espagne (1) et le Canada (1).

Ce groupe est spécialisé, en premier lieu, dans les actes criminels de violence contre les personnes. Ce type de délit recouvre les homicides, les meurtres, les agressions, les vols avec violence, les extorsions de fonds, les enlèvements et les prises d'otages, les incendies criminels, la criminalité de nature sexuelle, ainsi que la traite d'êtres humains. Le groupe est également chargé de traiter les

informations de police relatives aux victimes de catastrophes, aux personnes disparues, aux cadavres à identifier, aux actes de piraterie maritime et aux activités des organisations criminelles (criminalité organisée).

La délégation de l'Uruguay.



En 1987 et 1988, le groupe D a traité les affaires suivantes :

	1987	1988
Homicides, agressions, violences contre des personnes	832	828
Vols avec violence	478	498
Enlèvements, prises d'otages, extorsions de fonds	169	154
Personnes disparues et corps non identifiés	393	377
Délits de nature sexuelle (prostitution, pornographie)		206
Traite d'êtres humains		17
Divers		25

Les membres du groupe D ont assisté, en janvier 1988, à une réunion d'un groupe de travail spécialisé, à Saint-Cloud, auquel ont participé les représentants de 7 pays. Cette réunion avait pour objet d'aider le Secrétariat général à définir l'attitude à adopter dans les affaires relatives à la criminalité organisée.

A la suite de cette réunion, les membres du groupe D ont, en coopération avec le groupe Criminalité organisée – Fopac, participé à l'organisation du 1^{er} Colloque international sur la criminalité organisée qui, du 16 au 19 mai 1988, a

regroupé les représentants de 46 pays membres.

Ce colloque a permis de cerner les souhaits des pays membres dans ce secteur de la criminalité. En conséquence, les membres du groupe D ont élaboré un rapport destiné à l'Assemblée générale de Bangkok, dans lequel figuraient des propositions concernant les orientations de l'Organisation dans les années à venir. Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité, donnant à la position du Secrétariat général vis-à-vis de la criminalité organisée un nouvel élan et une nouvelle orientation. En 1988, un membre du groupe D a été chargé de traiter les informations de police relatives aux affaires de criminalité organisée.

Le quatrième sous-comité sur l'identification des victimes de catastrophes s'est réuni à Saint-Cloud en avril 1988. Cette réunion faisait suite aux trois précédentes sur la révision du formulaire « Identification des victimes ». Le but principal était d'examiner le projet de formulaire modifié. Il a été décidé qu'aucune autre réunion préparatoire n'était nécessaire ; le résultat final a été présenté au groupe de travail permanent en avril 1989.

Le groupe a été chargé d'organiser, en septembre 1988, le 1^{er} Colloque international sur la traite des êtres humains. Les pays suivants y étaient représentés : Allemagne fédérale, Arabie saoudite, Australie, Belgique, Chine, Espagne, Etats-Unis, France, Inde, Irak, Luxembourg, Mali, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse, Thaïlande et Tunisie. Par ailleurs, on a noté la participation à ce colloque des observateurs suivants : La Fédération internationale abolitionniste, le groupe de travail néerlandais sur la traite des femmes et le groupe de travail allemand Agisra.

Cinq circulaires ont été produites par le groupe en 1988 et diffusées aux pays membres.

Le groupe TE (lutte contre le terrorisme), à la tête duquel se trouve

un fonctionnaire de police des Etats-Unis (FBI), est composé de fonctionnaires mis à disposition par les pays suivants : Royaume-Uni (1), Italie (1), France (1) et Allemagne fédérale (1).

Ce groupe est spécialisé dans les activités terroristes internationales et accomplit ses tâches en se conformant aux directives du « Guide pour la lutte contre le terrorisme international », officiellement approuvé et adopté par l'Assemblée générale en 1986 à Belgrade. Le groupe TE traite en outre les affaires relatives à la sûreté de l'aviation, souvent en rapport avec les affaires internationales de terrorisme et de détournement d'aéronefs. Le groupe TE travaille avec la sous-division des stupéfiants pour les affaires de trafic international de drogues pouvant avoir des liens avec des terroristes ou des groupes terroristes.

En 1988, le groupe TE a traité les affaires suivantes :

- Homicides	26
- Enlèvements	5
- Attentats à la bombe, incendies	38
- Détournements d'aéronefs	11
- Divers	84

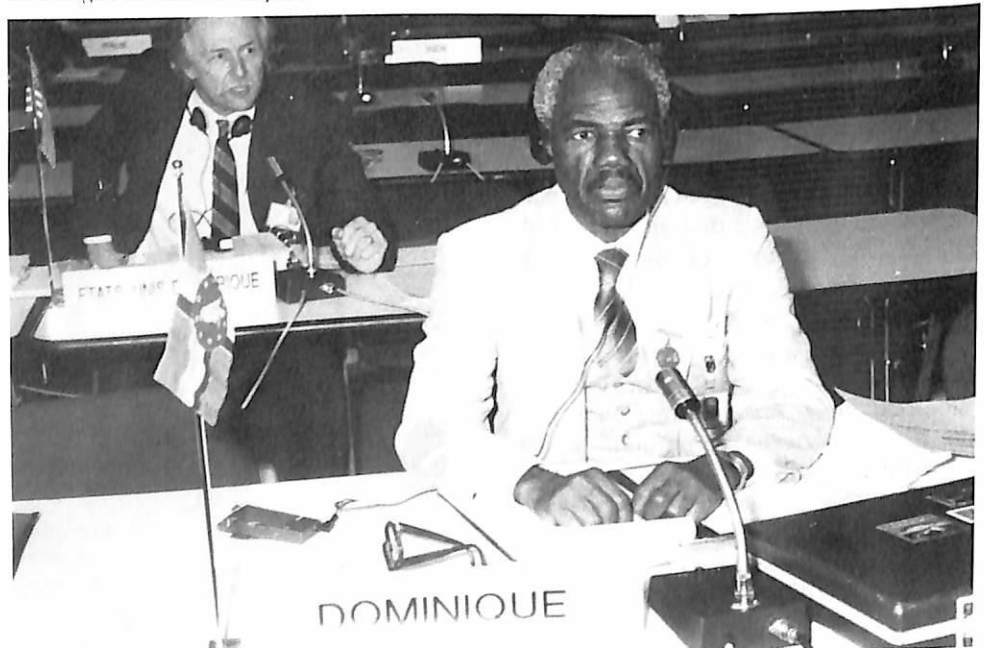
La répartition des tâches concernant les délits de terrorisme international et les affaires connexes entre les cinq policiers composant le groupe TE a répondu essentiellement à des critères géographiques. Certains de ces fonctionnaires ont en outre travaillé sur des dossiers spécifiques : trafic de drogues, affaires relatives à l'aviation civile ou informatisation.

Les activités du groupe TE en 1988 ont consisté pour une bonne part à se faire connaître le plus largement possible en participant et en assistant à de nombreuses conférences, mais aussi à se familiariser avec la façon dont la criminalité terroriste internationale est abordée au niveau national dans les différents BCN. En 1988, il s'est agi des BCN de Madrid, Hong Kong, Bangkok et Beijing.

La sous-division 2 (criminalité économique et financière, et faux monnayage) est formée de trois groupes. Au début de 1988, elle a été placée sous l'autorité d'un fonctionnaire uruguayen.

Le groupe E s'occupe des activités frauduleuses reposant sur la duperie ou la tromperie, et des infractions généralement désignées sous l'appel-

Le délégué de la Dominique.





Le délégué du Tchad.

lation de « criminalité en col blanc ». Le travail de ce groupe, particulièrement complexe et diversifié, exige beaucoup de temps et de personnel.

L'intérêt manifesté pour ce secteur de la délinquance lors de l'Assemblée générale de Bangkok en 1988, et en particulier lors de différents colloques et réunions, montre clairement la préoccupation constante des pays membres d'Interpol à l'égard de la criminalité économique internationale.

Le nombre d'affaires signalées au Secrétariat général est trop faible pour pouvoir tirer des conclusions quant à l'ampleur de ce type de criminalité, mais apparemment les affaires signalées sont de plus en plus importantes et les pertes subies de plus en plus élevées.

Au 31 décembre 1988, l'effectif du groupe E était de 6 fonctionnaires et d'un employé de bureau provenant des pays suivants : Danemark (chef de groupe), France (2 fonctionnaires et un employé de bureau), Hong Kong, Canada et Allemagne fédérale.

Le 6^e Colloque international sur les activités frauduleuses internationales a eu lieu au Secrétariat général du 29 au

31 mars 1988. Le nombre des délégués qui y ont participé s'élevait à 119, ce qui est un chiffre encourageant.

Le groupe de travail pour l'amélioration de la coopération entre la communauté policière et la communauté bancaire a tenu sa deuxième réunion au Secrétariat général.

Le groupe des activités frauduleuses et de la criminalité économique a participé à la préparation et à la mise au point du Mémoire de coopération entre l'IBSA et Interpol. Ce mémorandum énumère les instructions données aux membres de l'IBSA (Association internationale pour la sécurité bancaire) concernant leurs rapports avec Interpol.

Trente-trois circulaires ont été préparées et diffusées en 1988, dont 14 circulaires « Affaires d'escroquerie ».

En 1988, le groupe E a effectué 7 missions en Europe et 2 hors d'Europe.

En avril 1988, les affaires « Documents administratifs faux ou volés, et immigration clandestine » ont été transférées du groupe E au groupe F.

Un rapport détaillé, intitulé « Activités frauduleuses et criminalité économique – Situation en 1988 » et comprenant des tableaux statistiques, a été diffusé à tous les BCN à la mi-février 1989.

Le groupe F est chargé de la lutte contre le faux monnayage et l'utilisation de faux documents de voyage. Il a traité 6492 affaires en 1985, 4759 en 1986, 2923 en 1987 et 1916 en 1988. Une nouvelle méthode de comptabilisation des affaires traitées a été utilisée en 1988.

Le groupe F a continué au cours de l'année à effectuer des expertises sur des billets et des chèques contrefaits. Il a organisé la 11^e Réunion européenne sur le faux monnayage, qui s'est déroulée à Saint-Cloud les 10 et 11 mai 1988. Y ont assisté 54 délégués provenant de 18 pays, ainsi que 3 observateurs. Le groupe a également organisé, en collaboration avec le BCN de Bangkok, la 1^{re} Réunion asiatique sur le faux monnayage, qui s'est tenue à Bangkok les 1^{er} et 2 juin 1988. Cette réunion a regroupé 42 délégués de 16 pays, et 12 observateurs.

Le groupe F a par ailleurs organisé, les 22 et 23 juin 1988 à Saint-Cloud, le 1^{er} Groupe de travail sur les documents de voyage frauduleux. Quarante-huit délégués de 22 pays et 2 observateurs y ont participé.

En septembre 1988, un membre du groupe a participé à la 2^e Conférence européenne pour experts en documents, à Zurich (Suisse).

A la fin novembre 1988, un membre du groupe a participé en qualité d'observateur à la 2^e Réunion du Comité d'experts sur la libre circulation des personnes, au Conseil de l'Europe à Strasbourg (France).

Trois types de documents ont été produits : comptes rendus sommaires des trois conférences mentionnées plus haut ; liste des imprimeries clandestines découvertes en 1986 ; rapport sur le faux monnayage en 1987.



Les représentants de quelques organismes présents à titre d'observateurs (photo Lyon Reportage).

Le groupe "C & F" est chargé de la conception, de la rédaction et de la publication de la revue *Contrefaçons et Falsifications*. Au 31 décembre 1988, ce groupe se composait d'un chef de groupe, d'un rédacteur technique et d'un attaché administratif principal, tous français.

Cette revue, distribuée par abonnement aux organismes spécialisés et aux institutions bancaires, correspond à un système d'information regroupant toutes les données utiles sur les principaux moyens de paiement authentiques ou contrefaits. Rédigée en français et traduite en anglais, en allemand, en espagnol et en arabe, elle est mise à jour mensuellement.

La sous-division des stupéfiants a pour mission de renforcer la coopération entre les services de police nationaux et de stimuler les échanges d'informations entre tous les organes nationaux et internationaux concernés

par la lutte contre la production, le trafic et l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. La sous-division prête assistance aux pays membres dans les domaines suivants : gestion de banques de données ; coordination administrative des enquêtes internationales ; analyse et diffusion de renseignements tactiques ; production et diffusion de renseignements stratégiques.

La sous-division des stupéfiants se compose du groupe "Opérations", du groupe "Intelligence" et d'un Bureau de liaison pour l'Asie du Sud-Est, situé à Bangkok.

Au 31 décembre 1988, la sous-division des stupéfiants comprenait 30 fonctionnaires de police et employés de soutien administratif, y compris le personnel du Bureau de liaison de Bangkok.

Le personnel de police de la sous-

division des stupéfiants réunit des fonctionnaires des 19 pays suivants : Allemagne fédérale, Argentine, Australie, Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Hong Kong, Italie, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Tunisie et Turquie.

Le poste d'officier de liaison à temps partiel pour les Caraïbes a été attribué à un fonctionnaire de la Dominique.

Au cours de l'année 1988, un niveau d'activité extrêmement intense a pu être maintenu. Ces activités concernent essentiellement quatre secteurs :

- Opérations ;
- Renseignement ;
- Formation ;
- Relations avec d'autres organisations internationales ou régionales.

Pendant l'année, 20 000 saisies de drogues environ ont été enregistrées

dans la base de données DRST, et un total de 24 468 dossiers reçus par les officiers de liaison du groupe "Opérations" pour suite à donner ou coordination administrative. Ce chiffre montre une tendance à la baisse, qui s'explique par l'établissement de critères objectifs pour l'envoi des formulaires de saisie.

Outre la réunion européenne des chefs de services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite des drogues, qui a lieu chaque année, 7 réunions de travail ont été organisées au Secrétariat général en 1988.

A 47 reprises, des membres du personnel de la sous-division ont été envoyés en mission pour participer à des réunions organisées hors du Secrétariat général, et les officiers de liaison ont effectué 22 missions de liaison dans 42 pays.

De nombreux documents et études ont été réalisés, et des périodiques publiés ; de plus, cette sous-division publie des rapports d'activités spéciales :

– Recueil et analyse d'informations détaillées sur les saisies de drogues à l'intérieur de conteneurs maritimes et terrestres ;

– Etablissement d'un critère de poids minimum pour la communication au Secrétariat général des saisies d'héroïne, de cocaïne, et de cannabis.

Cependant il a été rappelé aux pays membres qu'ils doivent signaler au Secrétariat général, quel qu'en soit le poids, toute saisie de drogues faisant intervenir une substance nouvelle, un itinéraire nouveau, une méthode de dissimulation ingénieuse ou tout autre élément indiquant une caractéristique du trafic en voie de développement.

Avec le "Programme sur les principaux trafiquants de drogues", il est demandé aux services européens de recueillir et de transmettre des informations sur les dix principaux trafiquants de drogues ou les dix principales organisations de trafiquants dans leurs pays.

La liaison avec les autres organisations internationales ou régionales est aussi une fonction importante de la sous-division des stupéfiants. Outre la présence à des réunions organisées par ces institutions, certaines activités méritent une mention spéciale :

– En décembre 1988, présence à la Conférence de plénipotentiaires qui s'est tenue à Vienne en vue de l'adoption de la nouvelle convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Il convient de mentionner une résolution sur les échanges d'informations, qui souligne l'importance du rôle d'Interpol.

Une partie de la délégation indienne.



– Le même mois, participation à un atelier organisé au Kenya sous l'égide du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, atelier qui avait pour thème le trafic de substances psychotropes en Afrique.

– Participation à deux réunions importantes de l'Organisation mondiale de la santé en 1988 : le 5^e Groupe de travail sur la planification des programmes (GTTP) et le 25^e Comité d'experts sur la pharmacodépendance (CEP). Parmi les résultats

de cette coopération internationale, citons la recommandation faite par le directeur de l'OMS à la Commission sur les stupéfiants (février 1989) d'inscrire la buprénorphine au Tableau III et la pémoline au Tableau IV de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes. La Commission des stupéfiants a ensuite approuvé cette recommandation.

– Elaboration, à l'intention de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, d'un rapport annuel sur la situation du trafic international de drogues.

– Coopération étroite avec le Conseil

de coopération douanière, notamment dans l'échange de renseignements et d'études sur le trafic international de drogues. Des membres de la sous-division des stupéfiants ont participé, en octobre 1988 à Bangkok (Thaïlande), à un colloque conjoint CCD-UPU sur le trafic de drogues par voie postale.

Grâce aux efforts combinés du groupe Criminalité organisée-Fopac et de la sous-division des stupéfiants, deux cycles de formation (l'un en

anglais, l'autre en espagnol) subventionnés par le FNULAD ont été organisés par l'OIPC-Interpol en 1988 à San Juan (Porto Rico). Ces deux cycles étaient axés sur les enquêtes financières et sur la prévention du détournement de substances psychotropes.

Etudes, documentation générale, colloques, RIPC

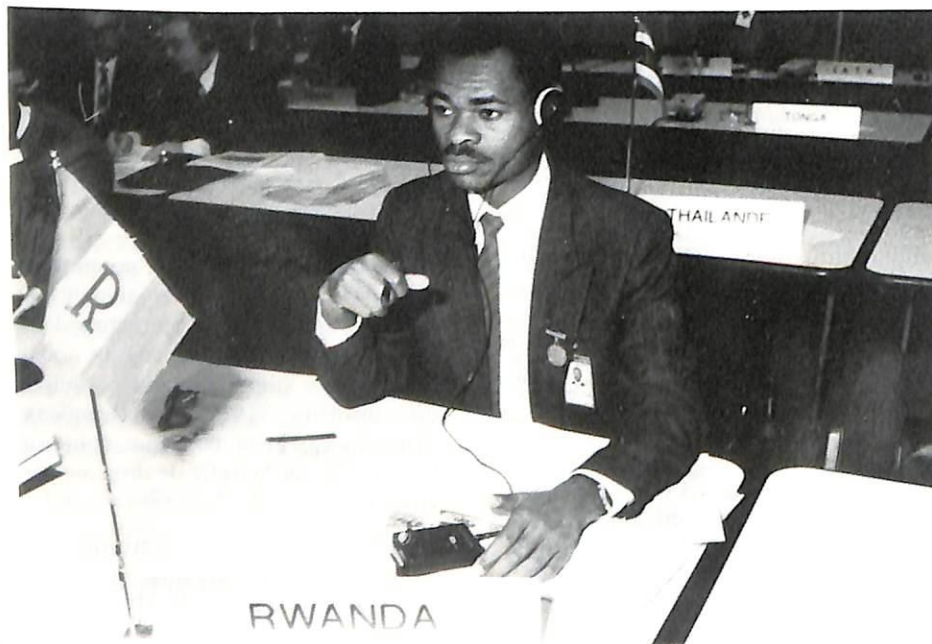
La division 3 est à l'origine de la rédaction du Règlement du personnel, en collaboration avec la division 1. Cette rédaction achevée, le Règlement du personnel a été adopté par le Comité exécutif et est entré en vigueur après l'acceptation de la juridiction du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail. Le chef de la division 3 agit comme président de la Commission mixte de recours instituée par le Règlement du personnel. Les travaux de secrétariat de cette commission ont été assurés. Un accord avec le gouvernement français relatif à la sécurité sociale des agents d'Interpol affectés en France a été négocié par la division 1 en colla-

laboration avec la division 3, et approuvé par l'Assemblée générale. Les négociations avec le gouvernement argentin relatives à un accord de siège pour le bureau d'Interpol à Buenos Aires ont continué.

De nombreux avis juridiques, notes internes, études, etc., ont été élaborés. A noter que l'application du Règlement du personnel a nécessité l'élaboration d'un nombre important de notes de service, modèles de décisions et autres documents.

Les conseils du service juridique ont souvent été demandés par les autres services du Secrétariat général, sur des questions présentant une grande diversité. En outre, l'achat d'équipements pour le nouveau siège, l'assurance du bâtiment et de son contenu, le déménagement du siège et du personnel de l'Organisation ainsi que d'autres activités ont entraîné l'élaboration de cahiers des charges administratives, la participation à l'étude d'offres et aux négociations avec les entreprises, l'élaboration ou la vérification d'une série de contrats. Les contrats en cours d'exécution ont aussi nécessité un suivi.

Le délégué du Rwanda.



De plus, le service a collaboré à la réalisation du réseau de télécommunication aux Caraïbes et en Amérique centrale et, notamment, a élaboré l'accord avec Porto Rico relatif à la station régionale du réseau.

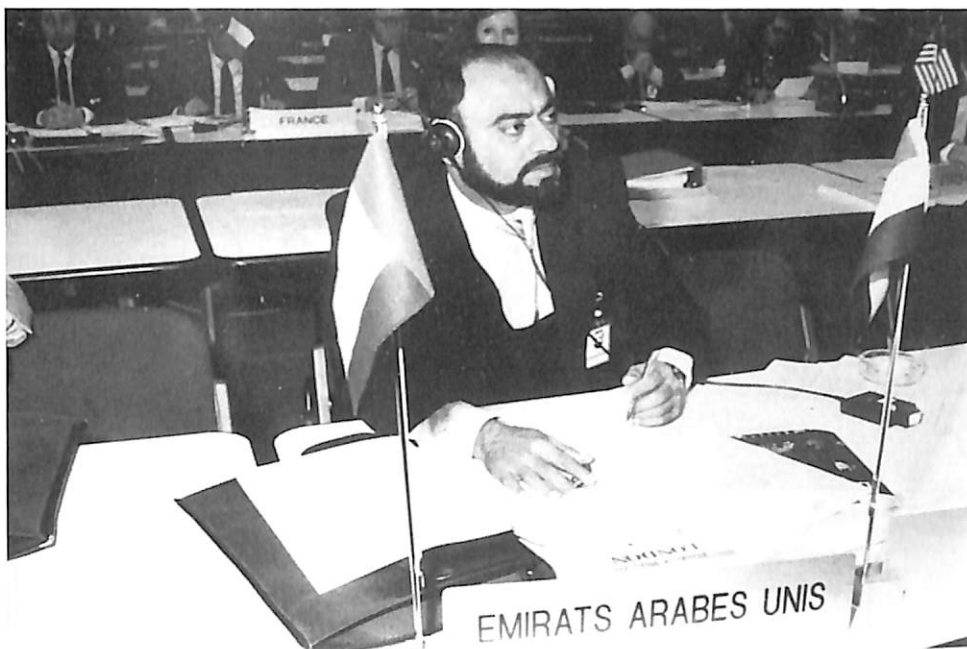
Des membres de la division 3 ont participé aux réunions de la Commission de contrôle interne des fichiers et ont assuré le secrétariat permanent de cette commission. La Commission de contrôle s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 1988, ce qui lui a permis d'examiner 4 demandes de vérifications et de procéder d'office à l'examen de 41 dossiers. Il ressort du rapport d'activité de la Commission que ses membres ont pu s'acquitter de leurs tâches dans la liberté indispensable à l'exécution d'une mission de contrôle digne de ce nom.

D'une façon générale, la Commission a constaté que les fichiers de l'OIPC-Interpol sont gérés en conformité avec la réglementation en vigueur, que la durée de conservation des données n'est pas excessive par rapport à la finalité des fichiers, et que les critères de la réglementation en vertu desquels les différents fichiers sont établis ont été complétés et affinés. La Commission a déploré que le droit d'accès par son intermédiaire soit trop peu connu des personnes qui pourraient en bénéficier.

En outre, l'un des membres de la Commission, expert en informatique, a réalisé sur le système informatique de documentation criminelle une étude qui a été adoptée par la Commission.

Dans la poursuite de sa mission, la division 3 a organisé deux colloques ; certains de ses membres ont fait des exposés au cycle de formation destiné aux officiers des BCN et à l'occasion d'autres réunions ; ils ont reçu des visiteurs en vue de les informer sur les activités du service.

Cent dix-huit formulaires sur les recherches en matière de police scientifique ainsi que 10 circulaires ont été diffusés aux BCN.



Le délégué des Emirats arabes unis.

Le service de documentation générale a poursuivi ses activités. Son effectif a été inférieur à l'effectif normal prévu et, en outre, le chef de cette sous-division a dû assumer parallèlement d'autres fonctions.

Le service a continué à organiser, à exploiter et à augmenter la documenta-

tion (livres, revues, pièces de référence, etc.) susceptible de répondre aux besoins d'information des membres, des services du Secrétariat général et d'autres demandeurs (par exemple, chercheurs) dans les domaines qui intéressent la police.

Le service a acquis 361 livres,

Le délégué des Seychelles.



brochures et autres pièces de documentation en différentes langues (notamment anglais, français, espagnol, allemand, italien) ; en outre, le service est abonné à 173 revues provenant de 25 pays.

Le service a répondu à 396 demandes de documentation émanant de demandeurs extérieurs (services de police ou chercheurs d'environ 60 pays), ainsi qu'à environ 200 demandes de documentation émanant des services du Secrétariat général.

Onze numéros du bulletin mensuel du service de documentation générale ont été édités.

Le recueil de statistiques criminelles internationales 1985-1986 a été publié, ainsi qu'un bulletin spécial consacré à l'OIPC-Interpol.

La publication de la *Revue internationale de police criminelle* a été assurée. Les travaux liés à cette activité, tels que gestion, prospection d'auteurs, recherches documentaires, campagne de publicité ont été effectués.

La RIPC n'a publié que des textes inédits. Douze de ces articles ont fait l'objet d'une demande d'autorisation de reproduction par d'autres revues. Elle est diffusée principalement aux BCN, dont plusieurs ont demandé une augmentation de leur dotation. Le nombre d'exemplaires vendus par abonnement a aussi pu être augmenté.

Les éditions française et anglaise, confectionnées par le Secrétariat général, ainsi que l'édition espagnole, confectionnée à Madrid avec le concours de la police espagnole, ont été diffusées sans retard significatif.

L'édition arabe avait pris un retard considérable pendant les années précédentes, pour des raisons indépendantes de la volonté du Secrétariat général. Celui-ci s'efforce de réduire ce retard avec l'assistance du BCN Tunis. En 1988, les numéros de 1986 étaient en cours d'édition.

Le service RIPC a lui-même assuré la

rédaction d'un certain nombre de textes (numéro d'Assemblée générale, articles, échos, bibliographies). Il effectue un travail considérable de traduction, de révision linguistique et de saisie.

Supports techniques

La division des supports techniques a réalisé en 1988 d'importants progrès en matière d'informatisation du Secrétariat général et de modernisation du réseau de télécommunications Interpol.

L'amélioration de l'AMSS de la station centrale s'est achevée, et la plupart des dossiers criminels ont été saisis dans le système CIS.

L'année a par ailleurs été consacrée à la planification du transfert à Lyon ainsi qu'à la définition des buts, objectifs et caractéristiques techniques des systèmes informatiques à installer à Lyon en 1989.

La division des supports techniques comprend deux sous-divisions et le service informatique.

La sous-division des télécommunications

Le trafic de l'AMSS a été de 312 000 messages reçus et 610 000 messages émis. La sous-division a assuré d'une part le remplacement des 5 plus anciennes antennes de St Martin sur les 16 actuellement en service (le marché a été préparé et signé en 1988 pour une exécution en 1989), d'autre part le remplacement des antennes de réception de Lyon au moment du déménagement. De plus, 8 équipements de réception ont été mis en service en remplacement d'équipements existants devenus obsolètes. D'importantes améliorations de l'AMSS ont été réalisées en vue de diminuer le coût d'exploitation, d'améliorer l'efficacité du réseau et la qualité du service au profit des BCN. Dans le cadre général défini par l'Assemblée générale de Nice, la norme X-400 a été



Le délégué égyptien.

retenue en tant qu'axe de développement du réseau de télécommunications de l'Organisation. L'adaptation des équipements du Secrétariat général à cette norme est la première étape nécessaire à sa généralisation progressive à l'ensemble du réseau ; le cahier des charges de cette adaptation a été préparé par la sous-division. Un marché sur appel d'offres a été signé en juillet 1987 pour une installation fin 1989. Un catalogue d'équipements standard a également été élaboré par l'Organisation pour permettre à chaque pays membre d'avancer concrètement dans son processus de modernisation.

Le bilan de modernisation du réseau permet de constater que le trafic global a une croissance régulière de 3 à 4 % par an.

Le temps moyen de transmission d'un message de routine est passé de 24 heures en 1986 à moins d'une heure et demie fin 1988. Dans le même temps, le nombre moyen de messages en attente de transmission est passé de 200 en 1986 à 30 fin 1988.

Cette évolution a été possible grâce à la mise en service de l'AMSS et à la modernisation des moyens de transmission utilisés par les BCN.

En ce qui concerne le projet Caraïbes et Amérique centrale, les Nations Unies (FNULAD) ont confirmé qu'elles financeront les équipements de télécommunication des Bureaux centraux nationaux de la région.

La sous-division "Criminal Intelligence et affaires criminelles"

Cette sous-division est composée des services suivants :

- Recherches ;
- Epuration et conversion des fichiers ;
- Saisie des données ;
- Notices ;
- Dactyloscopie, identification.

Des moyens informatiques importants ont été mis en œuvre au Secrétariat général à l'occasion du transfert du siège à Lyon.

Les progrès réalisés en 1988 par la section des recherches sont en grande partie attribuables au succès de l'opération d'épuration et de conversion des fichiers. L'informatisation de la majorité des dossiers d'Interpol en 1988 a beaucoup réduit le recours au vieux système manuel de traitement. Le délai

de réponse aux demandes des BCN a par conséquent considérablement diminué : dans la majorité des cas, il a été répondu aux demandes dans l'heure suivant leur réception. Par ailleurs, les fonctionnaires de police spécialisés de la division de police se servent de plus en plus des renseignements contenus dans l'ordinateur de la documentation criminelle, et de moins en moins de ceux des fichiers manuels.

Au début de l'année, quatre terminaux supplémentaires ont été installés afin de faciliter les opérations d'épuration et de conversion des fichiers, et les recherches dans le système CIS. L'équipe a pu, avec l'aide des fonctionnaires de la division de police, achever l'informatisation des dossiers importants ouverts entre mai 1984 et février 1987. Il reste encore à épurer les dossiers créés avant 1984 et les dossiers individuels.

Le groupe de saisie des données a pour mission d'enregistrer les données dans le système informatique CIS de façon à les rendre immédiatement exploitables. En outre, le personnel du groupe procède dans les meilleurs délais aux mises à jour, modifications et suppressions des informations.



Le délégué de la Bolivie.

En 1988, le groupe de saisie des données a créé les dossiers suivants :

– Dossiers individuels	68 214
– Dossiers d'affaires	18 813
– Saisies de drogues	7 650
– Saisies de fausse monnaie	2 437
– Dossiers d'objets volés	3 736
Total	100 850

La section de dactyloscopie et d'identification a créé 7 786 nouvelles fiches dactyloscopiques, et 13 128 empreintes ont été comparées aux 121 278 fiches dactyloscopiques existantes. Ce travail a permis d'identifier 306 personnes et de répondre de façon précise aux BCN concernés.

La section informatique

Le Comité exécutif a donné en 1988 son accord de principe pour un plan d'informatisation du Secrétariat général portant sur cinq ans. En avril 1988 ont débuté les travaux sur les projets suivants : système de bureautique et de messagerie électronique ; remplacement de l'ordinateur du système CIS ; système d'archivage électronique.

Le système de bureautique et de messagerie électronique permet aux secrétaires et aux traducteurs de disposer d'un traitement de texte. Ce système sera relié à l'AMSS par l'intermédiaire d'un serveur X-400 pour la transmission des documents, et on pourra y adjoindre un équipement d'édition.

Le système d'archivage électronique

Une partie des représentants de la RFA : au centre, M. Schmidt-Nothen, délégué auprès du Comité exécutif.



va permettre d'enregistrer sur disques optiques les 120 000 dossiers de la documentation criminelle. Les fonctionnaires de police du Secrétariat général auront alors accès aux dossiers par des terminaux. Cela évitera : tout effort manuel de tenue des fichiers ; tout besoin d'un système de recherche des dossiers ; tout mouvement de dossiers entre le service des archives et les groupes de police.

En outre, le système permettra à la division de police d'avoir accès beaucoup plus rapidement à la documentation criminelle, ce qui réduira donc le temps de réponse aux BCN.

Moyens d'action

Ils sont regroupés au sein de la division administrative, dont la structure n'a pas été modifiée en 1988, à l'exception du rattachement de la sous-division Sécurité au cabinet du secrétaire général en février 1988.

Bureau Réunions et missions

L'activité de ce bureau, qui traite l'ensemble des problèmes relatifs à l'organisation des conférences, des colloques et des déplacements des fonctionnaires du Secrétariat général, a été en nette augmentation en 1988 en raison de l'accroissement du nombre de réunions et de conférences (36 en 1988 contre 31 l'année précédente) et du nombre très important des participants. Si l'on exclut la période estivale, les conférences et l'Assemblée générale organisées hors du siège, on obtient une moyenne d'une réunion par semaine. De même, les missions prises en charge par le Secrétariat général sont en nette augmentation.

Affaires générales et sociales

Cette sous-division a axé ses principales activités sur la préparation du transfert social du personnel à Lyon (et plus particulièrement les problèmes de recherche de logement et d'un emploi pour les conjoints ; la scolarisation des

enfants ; l'étude individuelle des problèmes posés par le personnel qui ne venait pas à Lyon) ; la mise en place du Statut et du Règlement du personnel, et la rédaction des différentes notes de service prévues par le Règlement, en collaboration étroite avec la division juridique.

En ce qui concerne les services généraux, les points suivants sont à porter à leur actif : les appels d'offres et la consultation des entreprises pour le déménagement à Lyon de l'Organisation et de ses fonctionnaires ; la recherche de nouveaux fournisseurs sur Lyon ; le lancement des achats pour l'aménagement du nouveau siège ; la préparation des différents appels d'offres nécessaires au choix des fournisseurs pour le nouveau siège.

Production de documents

L'effectif de la sous-division Production de documents est de 44 personnes. Il comprend 4 sections linguistiques (traduction et dactylographie), le groupe Imprimerie et le groupe Expédition.

Le contrôle des documents a enregistré 3 327 demandes de travaux de tra-

duction, de dactylographie ou de reproduction. Au cours de l'année, 16 168 pages (- 7,7 %) ont été traduites et révisées, et 20 911 (- 12 %) dactylographiées et relues. Cette baisse sensible constatée en 1988 s'explique par la mise en œuvre au sein du Secrétariat général de mesures tendant à réduire le volume des documents produits.

Finances et comptabilité

En dépit d'un accroissement significatif des volumes à traiter et de la complexité de plus en plus grande de la gestion de certains programmes (construction du nouveau siège, programme Caraïbes, formation FNULAD, etc.), un cahier des charges a été établi en vue de l'installation d'un nouveau logiciel de comptabilité et de contrôle de gestion budgétaire sur le nouvel ordinateur qui est installé à Lyon. Ce logiciel devrait être opérationnel début 1990.

La politique de gestion de la trésorerie a été améliorée, et il a été grandement tenu compte des nouvelles facilités offertes par les banques françaises, qui ont accepté de rémunérer depuis le début de l'année les comptes courants de l'Organisation.

La délégation du Liban.



Le personnel

Au 31 décembre 1988, le chiffre total des effectifs du Secrétariat général était de 258 fonctionnaires, dont 63 mis à disposition, 23 détachés et 172 agents sous contrat. Trente-cinq nationalités sont représentées : allemande, américaine, australienne, argentine, algérienne, autrichienne, britannique, belge, canadienne, colombienne, danoise, espagnole, égyptienne, française, grecque, hollandaise, italienne, irlandaise, irakienne, libanaise, japonaise, kampuchéenne, pakistanaise, norvégienne, philippine, sénégalaise, sri-lankaise, suédoise, soudanaise, syrienne, thaïlandaise, tunisienne, turque, uruguayenne, portugaise.



La délégation de Sierra Leone.

QUESTIONS FINANCIERES

Le représentant du Secrétariat général commente le rapport financier, qui reflète la situation de l'Organisation au 31 décembre 1988. Ce rapport comporte trois parties : le bilan (tableau I), le compte de résultat (tableau II) et le compte d'exécution du budget (tableau III). – Voir p. 22 et 23.

Le bilan

Le résultat net de l'exercice, après amortissements, constitution des provisions et mise à niveau des fonds de roulement et de réserve, fait apparaître un excédent.

Le compte de résultat

A l'examen du compte de résultat, on s'aperçoit, en ce qui concerne les produits, que les recettes issues des contributions appelées se sont accrues, en raison de l'augmentation de la valeur de l'unité budgétaire. Quant aux charges, on note une diminution de l'ordre de 1 920 000 FS par rapport à l'exercice

précédent. Les variations les plus significatives au regard du montant des dépenses engagées sont les suivantes :

- Travaux, fournitures, services extérieurs (ligne « Autres dépenses courantes » sur le tableau II) ; la réduction des dépenses provient essentiellement de ce qu'en 1987 les coûts de remise en état de l'immeuble de Saint-Cloud avaient pesé très lourdement sur ce chapitre.
- Frais divers de gestion (ligne « Autres dépenses courantes » du tableau II) ; l'accroissement constaté dans ce domaine provient essentiellement des coûts de transmission des messages.

Au total, l'excédent dégagé en 1988 résulte d'une diminution des charges supérieure de plus de 8 points à celle des produits (8,5 % contre 0,15 %). D'autre part, il convient de relever que les frais de personnel, qui constituent le poste le plus important, ont été relativement maîtrisés, avec une progression de 3,7 %.

Le compte d'exécution du budget

Ce compte analyse les recettes et les dépenses budgétaires. Il permet ainsi de constater que les recettes hors contributions statutaires appelées sont en augmentation par rapport au budget initial. De la même façon, et à taux de change égal, le montant des dépenses montre un dépassement par rapport au budget adopté par la 56^e Assemblée générale. Toutefois, les frais de personnel (salaires et charges sociales) sont en diminution de 1,23 % par rapport aux prévisions inscrites au budget, hors gain de change.

Rapport de la Cour des comptes

La Cour des comptes française est le vérificateur choisi par la 55^e Assemblée générale, à Belgrade en 1986. Le rapport présenté cette année par la Cour des comptes concerne la gestion administrative et financière de l'Organisation.

Exécution du budget 1988

En ce qui concerne l'exécution du budget 1988, les vérificateurs estiment que les comptes présentés sont sincères et réguliers, et peuvent donc être soumis à l'Assemblée générale.

Mais les vérificateurs croient devoir appeler l'attention de l'Organisation sur le caractère exclusivement comptable de l'excédent affiché en 1988 et sur la nécessité de n'accorder à ce dernier qu'une valeur relative.

De fait, l'excédent comptable de 1988 (2 849 867,64 FS) correspondant aux contributions dues au titre de ce seul exercice et non encaissées ne permet pas de compenser le montant des impayés au 31 décembre 1988 (4 056 492,48 FS).

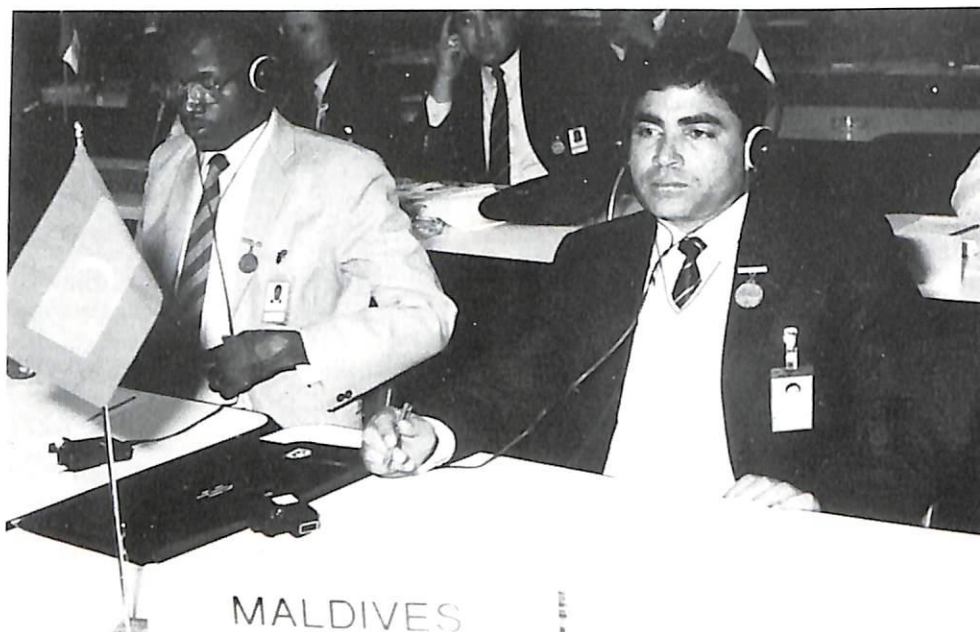
Transfert du siège à Lyon

Le rapport de la Cour des comptes relève les conditions satisfaisantes dans lesquelles l'importante opération de construction du nouveau siège à Lyon a été conduite dans le quasi-respect des délais fixés et de l'enveloppe financière réservée à ce programme.

Contributions statutaires

Les vérificateurs rappellent que les contributions des pays constituent les trois quarts des ressources financières

La délégation du Panama.



Le délégué des Maldives.

de l'Organisation, et que l'augmentation périodique du montant de l'unité budgétaire est due pour partie au poids des arriérés de contribution.

L'Assemblée générale, en séance plénière, approuve à l'unanimité le bilan et les comptes de l'exercice 1988, et adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989.

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 1, présenté par le secrétaire général et intitulé « Rapport annuel pour 1988 », ainsi que du rapport n° 2, présenté par les vérificateurs extérieurs et intitulé « Rapport de la Cour des comptes » :

INFORMEE des excédents figurant au bilan de l'Organisation arrêté à la date du 31 décembre 1988 et s'élevant à 2 849 867,64 FS :

APPROUVE le rapport n° 1 intitulé « Rapport annuel pour 1988 » :

PREND ACTE du rapport n° 2 intitulé « Rapport de la Cour des comptes » :

DECIDE que :

- a) une somme de 274 968,22 FS, représentant le solde entre les subventions versées par l'ONU, dans le cadre du projet de réseau de télécommunications Amérique centrale et Caraïbes, et les dépenses enregistrées au 31 décembre 1988, soit prélevée sur les excédents au 31 décembre 1988 et soit versée à un fonds spécial intitulé « Projet télécommunications Caraïbes et Amérique centrale » conformément à leur objet et à la résolution AGN/55/RES/4 ;
- b) une somme de 2 574 899,42 FS soit



La délégation islandaise.

prélevée sur les excédents au 31 décembre 1988 et versée au fonds d'investissement en vue du financement des projets d'acquisition de biens amortissables prévus par le plan de 5 ans approuvé par l'Assemblée générale lors de sa 56^e session.

Projet de budget 1990

Le représentant du Secrétariat général présente le projet 1990, qui s'inscrit dans le cadre général du « Projet de budget – plan 1990-1993 » présenté à la 57^e session de l'Assemblée générale, à Bangkok en 1988, et qui répond en outre aux directives fixées par le Comité exécutif lors de sa 90^e session.

Les objectifs sont :

- Limiter les dépenses courantes ;
- Améliorer la productivité du Secrétariat général ;
- Rechercher les moyens visant à réduire le montant des cotisations non réglées ;
- Maintenir la valeur de l'unité budgétaire à son niveau actuel en francs constants.

Plan d'action

Le représentant du Secrétariat général expose le plan d'action, qui comporte un certain nombre de mesures

immédiates et à moyen terme visant à stabiliser la valeur de l'unité budgétaire (à partir de l'exercice 1991, et pour une période de 4 ans).

A ce propos, le Secrétariat général s'engage d'ores et déjà à maintenir en 1991 la valeur de l'unité budgétaire à 17 300 FS, c'est-à-dire au niveau nominal de celle proposée par le Comité exécutif pour 1990, sauf modification importante des données économiques incluses dans le plan.

Le délégué de l'Ethiopie.



En séance plénière, l'Assemblée générale adopte les deux résolutions suivantes :

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989.

AYANT PRIS CONNAISSANCE de l'avant-projet de budget 1990 et du « Plan 1991-1994 » (rapport n° 3) élaboré par le Secrétariat général et approuvé par le Comité exécutif.

COMPTE TENU de l'évolution du budget 1989 et des prévisions établies pour 1990.

CONSTATANT que l'avant-projet de budget tient compte d'une certaine dépréciation de la monnaie de compte retenue par l'Organisation et a été établi sur la base d'un taux de change de 3,85 FF pour 1 FS au lieu de 4,00 FF pour 1 FS en 1989.

APPROUVE l'avant-projet de budget 1990 dans les termes du document ci-dessus visé :

DECIDE que les sommes inscrites à l'avant-projet de budget 1990 au titre de l'acquisition de biens amortissables soient transférées au fonds d'investissement et utilisées conformément à leur objet :

DECIDE que la valeur de l'unité budgétaire est fixée à 17 300 FS pour l'exercice 1990.

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989.

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 5 intitulé « Plan d'action » approuvé par le Comité exécutif et présenté par le secrétaire général.

INFORMEE des objectifs définis par le Comité exécutif et visant à limiter la valeur de l'unité budgétaire au cours des prochains exercices.

CONSTATANT la complexité des problèmes posés au secrétaire général pour atteindre ces buts.

NOTANT en outre que l'achèvement de ces objectifs, les données économiques restant par ailleurs stables, impose des solutions visant à limiter les dépenses et simultanément à réviser le système des contributions statutaires.

PREND ACTE du « Plan d'action » ainsi présenté :

DEMANDE au secrétaire général de mettre en œuvre la révision du Règlement financier afin d'atteindre la limitation de la valeur de l'unité budgétaire pour la durée du prochain plan, et de présenter les propositions nécessaires à l'approbation de l'Assemblée générale.

Rapport du conseiller de l'Organisation

M. Van Hove, conseiller de l'Organisation, présente un rapport sur la politique générale en matière de contributions. Son étude reflète un souci d'objectivité et un appel à la notion de solidarité des membres de l'OIPC-Interpol. Elle s'articule autour des trois grands objectifs définis précédemment par l'Assemblée générale, à savoir : construction d'un nouveau siège ; traitement informatisé des données ; nouvel essor des télécommunications.

Le rapport souligne que la modernisation des outils du Secrétariat général a pu être réalisée grâce à l'esprit d'initia-

tive du Comité exécutif et du secrétaire général, et à l'accumulation de réserves au cours des années précédentes.

Tableau I – BILAN
(en milliers de francs suisses)

Actif	1987 (1 FS = 4,0078 FF)	1988 (1 FS = 4,0738 FF)
Valeurs immobilisées, dettes après amortissements	12 500	23 841
Comptes de tiers	8 811	11 484
Comptes financiers	28 162	27 138
Total de l'actif	49 473	62 463
Passif		
Patrimoine	46 024	47 894
Dettes à court terme	2 442	11 719
Résultat de l'exercice	1 007	2 850
Total du passif	49 473	62 463

Tableau II – COMPTE DE RESULTAT
(en milliers de francs suisses)

Produits	1987 (1 FS = 4,0078 FF)	1988 (1 FS = 4,0738 FF)
Contributions appelées	18 482	19 328
Autres produits	4 893	3 970
Total	23 375	23 298
Frais et dépenses		
Frais de personnel	11 923	12 371
Autres dépenses courantes	5 939	4 505
Dotations provisions, amortissements	4 506	3 572
Résultat de l'exercice	1 007	2 850
Total	23 375	23 298

Tableau III – COMPTE D'EXECUTION
(en milliers de francs suisses)

Recettes budgétaires	Réalisations	Budget
Contributions	19 328	19 176
Autres recettes	3 356	1 692
Programme extraordinaire	614	
Prélèvements sur fonds affectés	13 991	19 984
Total	37 289	40 852
Dépenses budgétaires		
Frais de personnel	12 371	13 066
Autres dépenses courantes	4 505	4 451
Biens amortissables	3 027	2 919
Fonds statutaire	275	432
Dépenses sur fonds affectés	13 991	19 984
Résultat budgétaire	3 120	
Total	37 289	40 852
Le résultat budgétaire selon l'article 23 du Règlement financier s'obtient en retranchant du résultat budgétaire le montant des contributions impayées au 31.12.88 (4 056 milliers de FS environ), soit : $3\,120 - 4\,056 = -936$, d'où un déficit budgétaire.		

TRAFIC INTERNATIONAL DES DROGUES

La commission est présidée par M. Rodriguez Nicolas (Espagne). Le représentant du Secrétariat général expose le contenu des rapports sur la situation en 1988.

Opiacés - Opium et ses dérivés

La production d'opium dans les deux principales régions productrices, l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud-Ouest, a augmenté en dépit d'une intensification

des mesures de lutte, des programmes de destruction des cultures illicites et des efforts de certains gouvernements en matière de substitution de cultures. Quoique moins importante que celle d'Asie du Sud-Est et d'Asie du Sud-Ouest, la production d'opium au Mexique a augmenté par rapport aux années précédentes : selon des rapports, de 45 à 55 tonnes ont été produites en 1988. On signale qu'au Liban, la production d'opium ne cesse d'augmenter, bien qu'aucun chiffre précis ne soit disponible.

Le Bureau central national de la Thaïlande a signalé que la production d'opium dans la région du Triangle d'Or (Myanmar, Laos et Thaïlande) a été de 1 000 à 1 500 tonnes. L'Union de Myanmar (ex-Birmanie) est toujours le principal pays producteur, avec une production estimée à 1 100-1 400 tonnes, suivie par le Laos (environ 200-250 tonnes) et la Thaïlande (environ 25 tonnes).

Les principales zones de culture d'opium en Thaïlande se trouvent dans



Deux représentants du Luxembourg.

les dix provinces septentrionales du pays, les deux plus importantes étant Chiang Mai et Chiang Rai. Les autorités gouvernementales thaïlandaises ont signalé la destruction, entre 1984 et 1988, de près de 5 541 hectares de pavots à opium. Le rendement étant d'environ 15 kg d'opium à l'hectare, les mesures de destruction ont donc, à elles seules, empêché la production, en 5 ans, de plus de 83 tonnes d'opium.

En Asie du Sud-Ouest, la culture du pavot à opium et la transformation d'opium en héroïne se poursuivent à grande échelle. L'Afghanistan reste le principal pays producteur d'opium, suivi par le Pakistan et l'Iran à un niveau moindre. La quantité totale d'opium dans le Croissant d'Asie du Sud-Ouest varie, selon les estimations, de 1 100 à 1 500 tonnes.

En décembre 1987, le Bureau central national du Liban a signalé que les plantations de pavot à opium effectuées en 1986-1987 avaient couvert 1 800 hectares. Elles avaient été détruites à 80 %, ce qui avait laissé quelque 360 hectares pour la production d'opium. On avait également signalé que le rendement pouvait atteindre au Liban 15 kg d'opium à l'hectare. Bien que l'on ne dispose d'aucun chiffre pour 1988, si

l'on admet, en se basant sur les chiffres de 1987, qu'il faut 10 kg d'opium pour obtenir 1 kg de morphine ou d'héroïne, la capacité de production du Liban est de 540 kg de morphine ou d'héroïne.

La plupart des laboratoires transformant l'opium soit en morphine, soit en héroïne, sont situés dans les pays de production. En janvier 1989, le BCN de Thaïlande a signalé que 15 laboratoires importants d'héroïne avaient été repérés, la plupart d'entre eux à Myanmar (ex-Birmanie), le long de la frontière myanmaro-thaïlandaise ; cinq autres l'ont été au Laos, à la frontière thaïlando-laotienne. Il devient de plus en plus difficile de se procurer les produits chimiques servant à la transformation de l'opium, en raison de l'application rigoureuse d'une politique d'interdiction des produits chimiques dans le nord du pays, et cependant, on signale que de l'anhydride acétique provenant d'Inde et de Chine est acheminé par la route vers Myanmar, la Thaïlande et le Laos. Les difficultés rencontrées par les trafiquants pour acheminer ces produits jusqu'aux zones traditionnelles de raffinage les amènent de plus en plus, signale-t-on, à les transporter sur des emplacements clandestins situés dans le sud de la Thaïlande et la Malaisie du nord.

Cocaïne

En dépit de la détermination des services de répression, d'une amélioration du cadre juridique dans lequel a eu lieu la lutte contre les cartels, de l'augmentation des crédits alloués à la police et d'une meilleure perception de la part de tous de la nécessité de coopérer au niveau national et international, les cartels de la cocaïne ont réussi, en 1988, à accroître leurs activités, à établir de nouveaux marchés de consommation et à élargir un empire financier déjà prospère.

Les principales zones de production de coca sont restées les mêmes ; le Pérou apparaît toujours comme le pays où le rendement et le nombre total d'hectares sur lesquels poussent les arbustes de coca sont les plus élevés. La culture, le raffinage et la transformation de la coca en Bolivie et en Colombie semblent être en augmentation, bien qu'en Bolivie les plantations ne couvrent que la moitié de la superficie péruvienne, et en Colombie le quart. On peut raisonnablement se baser sur une production moyenne de 2 kg de chlorhydrate de cocaïne à l'hectare.

L'augmentation du trafic et la recrudescence de la violence qui accompagne cette forme de criminalité ont amené les gouvernements à renforcer leurs législations et à mettre en place, tant au niveau national qu'au niveau international, des programmes de lutte et de recueil d'informations mieux coordonnés. On s'est rendu compte que les fonctionnaires de police étaient souvent, dans leur lutte contre des organisations de trafiquants de drogue puissantes et structurées, en position d'infériorité sur le plan des effectifs, de l'armement et des moyens financiers.

Cependant, plusieurs saisies de cocaïne constituent des records ; des programmes de recueil de renseignements bien conçus, associés à des mesures de lutte efficaces ont permis d'opérer des saisies de plusieurs centaines de kilos de cocaïne. Des trafiquants importants ont été arrêtés, des réseaux bien organisés démantelés. En vertu d'une recommandation adoptée par la Conférence

internationale sur la répression en matière de drogues (IDEC VI) qui s'est tenue début 1988 à Guatemala City, les services de répression ont monté et mis en œuvre une opération baptisée "Snow Cap". Cette opération, qui a eu lieu entre le 27 juillet et le 27 août 1988, a permis, grâce à la coopération entre une trentaine de pays, de saisir plus de 8 500 kilos de chlorhydrate de cocaïne et 2 700 kilos de coca base. Trente et un laboratoires et 7 aérodromes clandestins ont été détruits, et 1 300 personnes arrêtées.

L'opération « Snow Cap » a constitué un incontestable succès : c'est en effet la première fois que plusieurs services de répression sud-américains se sont donné la main et ont coordonné leurs efforts afin de frapper le trafic international de drogues.

Plus de 55 tonnes de cocaïne ont été saisies aux États-Unis en 1988. Les autorités européennes en ont saisi plus de 6 tonnes. Ces quantités sont alarmantes lorsqu'on les compare aux quantités saisies il y a une dizaine d'années en Europe.

Cannabis

En 1988, la volonté des trafiquants de mettre sur les marchés clandestins ce produit financièrement très rentable s'est traduite par l'énorme quantité de marijuana disponible dans le monde, et ce en dépit de la préférence des consommateurs pour d'autres formes de drogues. Selon des informations fiables transmises par les autorités américaines, l'abus de cannabis se transformerait de plus en plus en polytoxicomanie, c'est-à-dire que le cannabis est consommé avec d'autres drogues.

La Thaïlande reste le principal pays producteur de cannabis dans la région de l'Asie du Sud-Est. Les zones de culture principales se sont rapidement multipliées au cours des dix dernières années : de 4 provinces seulement dans le nord-est du pays, on est passé en 1988 à plus de 30 provinces réparties un peu partout dans le pays. Les efforts visant à détruire ces cultures se poursuivent.

On a également procédé à des expériences de pulvérisation de paraquat et de glyphosate dans des zones limitées. On a signalé la culture de cannabis, bien qu'à un degré moindre, dans des pays limitrophes tels que Myanmar (ex-Birmanie), le Laos et le Kampuchéa.

En Thaïlande, le financement de la production et le trafic du ganja de qualité supérieure sont assurés par des organisations criminelles thaïlandaises travaillant en cheville avec des homologues occidentaux. D'importantes quantités de ce produit très puissant continuent à être transportées par bateau en Australie, en Europe et en Amérique du Nord. Parmi les autres pays gros fournisseurs de cannabis pour l'Amérique du Nord, on trouve le Mexique, la Colombie et la Jamaïque.

Par rapport aux années précédentes, on n'a pas constaté en Europe de modifications substantielles en ce qui concerne les quantités totales de cannabis saisi ou le nombre des consommateurs. Le cannabis libanais et marocain constitue l'approvisionnement majeur des marchés européens depuis des années, ce qui est resté le cas en 1988. Les principaux pays ayant saisi du cannabis de cette origine sont l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

Substances psychotropes

La seule substance dont on signale régulièrement des saisies au niveau international est la méthadone, qui paraît être un problème essentiellement



Le délégué du Paraguay.

La production de cannabis continue dans les pays producteurs d'Asie du Sud-Ouest (Afghanistan et Pakistan). Outre qu'il approvisionne les marchés clandestins des régions de culture et des pays voisins, ce cannabis continue d'être transporté vers l'Europe et l'Amérique du Nord par bateaux, en grandes quantités.

européen. De nombreux pays dans le monde continuent à connaître un abus et un trafic de stupéfiants produits de façon licite au niveau national uniquement.

On a enregistré en 1988 une augmentation du trafic et de l'abus de substances psychotropes d'origine licite. Les

substances faisant l'objet de l'abus le plus fréquent sont les benzodiazépines, dont la grande majorité des pays membres d'Interpol nous ont signalé des saisies. Deux des saisies signalées au Moyen-Orient ont porté sur plusieurs millions de doses. Les benzodiazépines les plus fréquemment saisies sont le flunitrazépam, le diazépam, le médazépam, le triazolam, le nitrazépam, l'alprazolam, la chlórdiazépoxide et le bromazépam. On a également saisi dans de nombreux pays du midazolam, substance qui n'est pas placée sous contrôle et dont on dit qu'elle est extrêmement puissante. Une des méthodes les plus communes de consommer des benzodiazépines est de les mélanger à de l'alcool.

cuits licites de production, qui continue toujours. En avril 1988, on a saisi 250 000 doses de méthaqualone à Boston (États-Unis) ; ces comprimés avaient été produits en Europe, et l'enquête menée en Europe a conduit à la saisie de 1,2 million d'autres comprimés provenant de la même origine.

A l'instar de la méthaqualone, il est difficile de préciser si la fénéthylline saisie en 1988 est d'origine licite ou clandestine. Les enquêtes menées dans le passé ont cependant révélé que la fénéthylline produite de façon licite avait été expédiée vers des pays du Proche et du Moyen-Orient à la suite d'autorisations d'importation frauduleuses.



Le délégué des Antilles néerlandaises.

Une autre drogue très recherchée par les toxicomanes reste la méthaqualone, dont d'innombrables saisies nous ont été signalées dans le monde en 1988. Plusieurs pays d'Europe ont signalé des saisies d'héroïne mélangée à de la méthaqualone. De toute évidence, ce n'est pas seulement la fabrication illicite de méthaqualone qui pose des problèmes aux services chargés de la répression, mais aussi son détournement des cir-

Au Royaume-Uni, on a opéré, le 8 mars 1988 à l'aéroport de Gatwick, une saisie importante, mais unique, de 2 200 000 comprimés de phénobarbitone qui étaient arrivés de Hong Kong. La destination finale de ces comprimés est encore inconnue.

Le trafic de pémoline fait intervenir des pays tant d'Europe de l'Est que d'Europe de l'Ouest (le Royaume-Uni

et la Yougoslavie notamment) ; les pays destinataires se situent en Afrique et au Moyen-Orient. Plusieurs mesures ont été prises cette année en ce qui concerne la pémoline à la suite des efforts engagés par la sous-division des stupéfiants du Secrétariat général et certains pays membres concernés. Ainsi la Yougoslavie a rendu plus difficile l'obtention de pémoline par les courtiers soi-disant agréés. Il a suffi de vérifier que l'utilisateur final déclaré justifie avoir besoin de la drogue sur le plan médical. En avril 1988, les Pays-Bas, peu après avoir placé la drogue sous le coup de la loi sur l'opium, ont saisi 6 750 kilos de pémoline qui transitaient par leur pays à destination de l'Afrique.

Les amphétamines sont toujours en tête de la liste des substances psychotropes les plus fréquemment saisies et en plus grandes quantités. Les deux pays d'origine apparaissant le plus souvent sont les Pays-Bas et la Pologne, ce dernier produisant une drogue de très grande pureté.

Les États-Unis et des pays d'Extrême-Orient ont signalé de nombreuses saisies de méthamphétamines.

Le Secrétariat général continue de recevoir, à un rythme croissant, des informations sur le détournement, le trafic et des saisies de précurseurs et de produits chimiques servant à la fabrication clandestine de stupéfiants et de substances psychotropes. Ces informations concernent surtout les produits chimiques employés pour produire de façon illicite de l'héroïne, de la cocaïne, du LSD, des amphétamines, des méthamphétamines, du PCP et de la méthaqualone. Les principaux produits chimiques concernés sont l'anhydride acétique, l'acétone, l'éther, l'ergotamine, le BMK, l'éphédrine, l'acide phénylacétique, la pipéridine et l'acide anthranilique. De nombreux autres produits chimiques ont fait l'objet d'une saisie, d'un trafic ou d'un détournement, les responsables des laboratoires clandestins ayant continué à changer les produits chimiques utilisés ainsi que les méthodes de production pour éviter d'être découverts.

L'Assemblée générale réunie en séance plénière a adopté les trois résolutions suivantes :

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989.

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport final du Colloque régional asiatique sur la lutte contre le trafic des drogues (Beijing, 5-9 octobre 1989).

CONSTATANT que la situation du trafic illicite des drogues en Asie devient de plus en plus grave,

CONSIDÉRANT qu'il existe un consensus sur la nécessité de renforcer les moyens de lutte contre le trafic des pays de la région.

RECOMMANDE aux services de lutte contre le trafic des pays et des régions de l'Asie de faire un usage pertinent de la technique de la « livraison surveillée » dans tous les cas possibles, afin d'identifier et de supprimer l'activité des trafiquants de drogues et des organisations criminelles, conformément à la législation de chaque pays :

DEMANDE aux pays membres qui en ont la possibilité de fournir un maximum d'aide financière, matérielle et technique aux pays de transit, afin de renforcer leur infrastructure de lutte contre le trafic de drogues :

DEMANDE au Secrétariat général de l'OIPC-Interpol d'effectuer une étude de faisabilité sur la création en Asie d'un centre de formation à la lutte contre le trafic des drogues, afin d'améliorer et de coordonner les efforts entrepris par le continent pour lutter contre le trafic illicite des drogues, en tenant compte d'éventuelles contributions supplémentaires que pourraient fournir les pays de la région et d'autres régions.

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989,

CONSTATANT la gravité de la situation régnant en matière de drogues dans plusieurs régions,



Deux des délégués de l'Arabie saoudite.

RECONNAISSANT la valeur de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988,

INVITE les États membres à ratifier la Convention et à prier instamment leurs autorités nationales compétentes d'appliquer les dispositions de la Convention afin de donner aux services nationaux de répression les pouvoirs qui y sont définis,

DEMANDE au Secrétariat général d'étudier les dispositions de la Convention, d'examiner leurs répercussions sur la politique de l'OIPC-Interpol et également de rechercher les moyens de renforcer, dans le cadre de la Convention, la coopération entre l'Interpol et ses États membres et les États non membres.

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989,

CONSIDÉRANT les tendances récentes du trafic illicite des substances psychotropes,

AYANT A L'ESPRIT les discussions qui ont eu lieu sur cette question

lors de la Réunion spécialisée sur le trafic de substances psychotropes dans le sens Europe-Afrique (Saint-Cloud, 13-17 mars 1989).

RECOMMANDE :

1. Que les pays s'efforcent de mettre au point des cycles de formation spécialisés dans le domaine des substances psychotropes, portant sur les disciplines ayant trait à la réglementation, au contrôle et aux enquêtes sur ces substances.
2. Que les pays qui ne l'ont pas encore fait adhèrent le plus rapidement possible à la Convention de 1971 sur les substances psychotropes (ci-après appelée « la Convention »).
3. Que les pays ayant adhéré à la Convention fassent la plus large utilisation possible de l'article 13, qui interdit l'importation de substances spécifiques sur leur territoire.
4. Que les pays africains restreignent, dans la mesure du possible, le nombre de points d'entrée des substances psychotropes et le nombre d'importateurs titulaires d'une licence ou declares.
5. Que les pays africains communiquent régulièrement aux autorités

compétentes des pays exportateurs le nom et l'adresse des importateurs autorisés ou déclarés de substances psychotropes.

6. Que les pays qui ne sont pas partie à la Convention et qui n'ont aucun besoin médical légitime de substances psychotropes particulières, telles que le sécobarbital ou la pémoline, avisent les pays exportateurs et les organisations internationales concernés de leur désir d'interdire l'importation de ces substances sur leur territoire.
7. Que les pays européens qui ne sont pas partie à la Convention et qui exportent des substances psychotropes vers les pays d'Afrique

coïncident avec ces pays afin d'empêcher l'exportation de ces substances vers les pays dans lesquels il n'existe pas de besoin médical légitime.

8. Que les pays africains évaluent leurs besoins en produits pharmaceutiques contenant des substances psychotropes et se limitent à leurs besoins médicaux légitimes.
9. Que les contrôles douaniers soient renforcés dans les ports francs et dans les zones de libre échange, afin de prévenir le détournement ou le trafic illicite de substances psychotropes.
10. Que les autorités compétentes des pays exportateurs préviennent les

autorités compétentes des pays importateurs des envois de substances psychotropes, comme l'exige la Convention.

11. Que le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNU/LAD) continue à apporter son soutien aux efforts d'équipement des pays africains, ainsi qu'à l'organisation de réunions spécialisées sur le trafic des substances psychotropes.
12. Que les organisations internationales collaborent à la mise au point d'un instrument d'étude permettant d'évaluer l'ampleur et la nature de l'abus des substances psychotropes en Afrique.

TERRORISME INTERNATIONAL

Le représentant du Secrétariat général présente le rapport d'activité du groupe TE pour 1988 et souligne notamment que le groupe TE prévoit de poursuivre ses travaux dans les domaines suivants : échanges d'informations de police utiles et appropriées sur les actes de terrorisme, publication de rapports relatifs aux liens entre la drogue et le terrorisme, coopération avec d'autres organisations internationales, et organisation de colloques internationaux. On a assisté à une augmentation régulière de l'utilisation des voies d'Interpol pour diffuser des renseignements sur les actes de terrorisme, ainsi que des messages d'alerte, des mises en garde ou des notices, qui tous font partie, sous une forme différente, de la lutte contre le terrorisme international.

Le chef du groupe TE indique que la plupart des informations reçues par le groupe concernent des actes ou tentatives contre l'aviation civile, les déplacements de criminels internationaux, des attaques à la bombe contre des person-

nalités ou bien encore les types d'armes utilisés pour ces attentats.

Les difficultés initiales liées à la nature délicate de ces informations ont été résolues. On peut dire que le groupe reçoit des renseignements sur 70 à 80 % des affaires de terrorisme. Il va maintenant s'efforcer d'établir des analyses et de publier des rapports sur la base de ces informations, concernant en particulier la suite des procès intentés dans divers pays à des terroristes internationaux, les preuves avancées en justice, la situation des activités terroristes dans le monde, une méthodologie de cette criminalité, les procédures de sécurité dans les aéroports et pour l'aviation civile, les liens entre le terrorisme et le trafic de drogues. Le colloque de 1990 mettra l'accent sur certains aspects particuliers du terrorisme.

Il a été de plus en plus souvent demandé aux membres et au chef du groupe TE d'intervenir dans des conférences et de présenter des documents et

des rapports sur des questions relatives au terrorisme international. Des revues professionnelles ont publié des articles rédigés par le chef et deux autres membres du groupe, et des représentants de la presse leur ont demandé des entretiens ou posé des questions.

L'observateur de l'OACI assure l'Assemblée de la volonté de son organisation de coopérer activement avec Interpol dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile internationale. Il remercie l'OIPC-Interpol d'avoir bien voulu désigner des experts pour le groupe de travail sur la détection des explosifs. Il annonce que l'OACI a l'intention de convoquer à la fin de 1990 ou au début de 1991 une conférence diplomatique sur la détection des explosifs, afin de concrétiser les engagements pris par ses membres. L'OACI a développé un nouveau programme d'assistance technique qui permettra de donner aux membres des évaluations de la sécurité de leurs aéroports et des avis sur les moyens de l'améliorer.

A l'évidence, le terrorisme international continuera à constituer une préoccupation majeure des services de répression. L'OIPC-Interpol continuera, d'une façon qui lui est propre et de manière à ne créer aucune gêne, à soutenir et à servir les pays membres dans leur lutte contre le terrorisme international. Les programmes engagés seront poursuivis, et le Secrétariat général a l'intention de diffuser davantage de rapports à l'avenir. Ces rapports seront élaborés à partir des informations reçues et grâce aux résultats provenant d'une base de données enrichie et de moyens d'analyse plus importants.



Une partie de la délégation suédoise.

FAUX MONNAYAGE ET DELITS ECONOMIQUES

Le chef de la division de police du Secrétariat général rend compte de l'activité du groupe chargé du faux monnayage. Il signale notamment qu'un cours de formation patronné par la Banque centrale pour les pays d'Afrique occidentale a été organisé en mars 1989 à Dakar avec le concours de certains BCN et du secteur privé.

En application des deux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à Bangkok sur la falsification des monnaies et des documents, le Secrétariat général a communiqué aux pays membres un formulaire modifié pour les informations sur les saisies de fausse monnaie.

Les délits de fausse monnaie, dont 60 % sont signalés par l'Allemagne, la

Yougoslavie et l'Autriche, portent essentiellement sur les billets de 100, 50 et 20 dollars américains. Mais les progrès de la photocopie couleur haute définition ont provoqué également une production importante de faux billets suisses.

Pour ce qui est des délits économiques internationaux, le chef de la sous-division Criminalité économique et financière fait remarquer la poursuite d'une activité délictueuse importante au moyen de cartes de crédit, et d'escroqueries liées à des institutions bancaires « fantômes », qui multiplient les risques de malversations par documents falsifiés.

Un mémorandum de coopération a été communiqué par l'IBSA pour un

échange d'informations sur les activités délictueuses d'individus ou de sociétés. Le Secrétariat général enverra bientôt aux pays membres un questionnaire sur la création de commissions banque-police.

Une réunion s'est tenue en février 89 sur une affaire de vente frauduleuse d'actions hors cote qui a concerné une cinquantaine de pays. Parmi les affaires plus courantes, il faut noter les virements bancaires sans provision, les fraudes aux transferts bancaires, la falsification d'actions et d'obligations, la manipulation d'actions hors cote. Ces délits sont difficiles à poursuivre en raison de la répugnance des institutions bancaires à les publier, et du fait que les coupables ne sont souvent connus que par leur numéro de compte.

Le rapport présenté par le Secrétariat général a fait l'objet d'un long article dans le numéro 421 de la *Revue internationale de police criminelle*.

Au cours de la discussion qui a suivi la présentation du rapport, deux résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale ; l'une concerne le Règlement des télécommunications de l'OIPC-Interpol, l'autre le Comité permanent sur la technologie de l'information.

Le nouveau règlement des télécommunications était en préparation depuis un an, celui de 1979 qui ne traitait que des communications radio ne répondant plus à la nouvelle organisation du réseau. Ce nouveau règlement sera composé de trois grandes parties : la première concerne les principes de base de l'organisation du réseau et nécessite l'approbation de l'Assemblée générale pour pouvoir être modifiée ultérieurement. Les deux autres parties (procédures d'exploitation et annexes techniques) devront pouvoir être modifiées par le Secrétariat général en consultation avec le CPTI, en fonction de l'évolution des techniques. Les principales innovations du règlement sont l'introduction des notions de réseau de diffusion et de formats de messages ainsi que la suppression du code de condensation et du code secret.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte les deux résolutions suivantes :

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989.

RECONNAISSANT que la modernisation du réseau de télécommunications implique la redéfinition des principes fondamentaux d'architecture du réseau ainsi que de ses règles de gestion.

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 8 « Informatique et télécommunications » et plus particulièrement de son paragraphe 2.4, ainsi que du document « Règlement des télécommunications de l'OIPC-Interpol » l'accompagnant.

ADOpte le Règlement des télécommunications de l'OIPC-Interpol ci-dessus mentionné et supprime, de ce fait, le code de condensation et le code secret.

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989.

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que le Comité permanent sur la technologie de l'information (CPTI) puisse prendre connaissance, en temps utile, de tout projet du Secrétariat général en matière de télécommunications et d'informatique ayant des répercussions sur les Bureaux centraux nationaux.

La délégation péruvienne.



DESIREUSE de compléter les statuts du CPTI à cet effet.

DÉCIDE que l'article 15 desdits statuts est complète comme suit :

« Les cahiers des charges des appels d'offres relatifs à des projets techniques visés aux statuts du Comité permanent sur la technologie de l'information doivent être communiqués à chaque membre d'un groupe de travail, quand le président en constitue un, en temps suffisant pour permettre la remise et un examen approprié.

« Le temps laissé pour cet examen ne doit pas être inférieur à 30 jours à compter de la remise aux membres du groupe de travail. Le président convoquera un groupe de travail s'il juge que ces projets peuvent avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement des Bureaux centraux nationaux.

« Les débats de tout groupe de travail peuvent être indépendants des réunions régulières du CPTI. Les coûts inhérents à ces débats seront à la charge des différents BCN concernés. »

REUNION DES CHEFS DE BCN

La réunion est présidée par M. Seudie (Cameroun).

Compte rendu de l'activité des groupes de travail créés par l'Assemblée générale

Au cours de cette réunion, trois points particulièrement importants ont été discutés – « identification des victimes de catastrophes », « circuit financier international illégal » et « groupe de travail Fopac » – qui ont donné lieu à trois résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

Identification des victimes de catastrophes

A la suite de l'adoption de la résolution AGN/55/RES/14 par l'Assemblée,

un sous-comité d'experts du groupe de travail permanent pour l'identification des victimes de catastrophes a été créé.

Constitué de 6 experts de différents pays, ce sous-comité s'est réuni pour la première fois les 9 et 10 décembre 1986 à Wiesbaden (RFA). Les réunions suivantes eurent lieu à Saint-Cloud en février et en septembre 1987, en avril 1988 et en dernier lieu en avril 1989.

Une version révisée du formulaire pour l'identification des victimes de catastrophes a été élaborée puis soumise aux membres du groupe de travail permanent.

Il est important de noter que la dernière version du formulaire (sous forme de projet) a été testée par la police belge à l'occasion du naufrage du ferry de

Zeebrugge. Le résultat de ce test s'est révélé positif.

L'Assemblée générale, en séance plénière adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989 :

RAPPELANT, d'une part, la création d'un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un formulaire pour l'identification des victimes de catastrophes (49^e session de l'Assemblée générale, Manille, 1980) et, d'autre part, la création en 1986, compte tenu de l'importance grandissante de cette question, d'un sous-comité d'experts composé d'officiers de police et de spécialistes en médecine légale et en odontologie :

Une vue de la salle de conférences en séance plénière (photo Lyon Reportage).



CONSTATANT que les travaux dudit sous-comité ont abouti à l'élaboration d'un formulaire modifié pouvant donner entière satisfaction, lequel a été adopté par le groupe de travail :

ADOPTE ledit formulaire :

DEMANDE au secrétaire général qu'il soit produit et diffusé auprès de tous les Bureaux centraux nationaux :

RECOMMANDE que les pays membres de l'Organisation utilisent ce formulaire pour l'identification des victimes de catastrophes dans toutes les circonstances pour lesquelles il a été conçu, y compris dans les cas d'un seul sujet à identifier.

*
* *

Dans l'optique de l'internationalisation du groupe de travail Fopac, le Secrétariat général a organisé du 18 au 20 avril 1989 à Saint-Cloud une réunion internationale sur les fonds provenant d'activités criminelles.

A cette occasion, des représentants

du Parlement européen, du Secrétariat du Commonwealth (ministres de la Justice et service des fraudes), du Conseil de l'Europe et de la division des stupéfiants des Nations Unies ont présenté des exposés. Lors de cette réunion, deux recommandations ont été adoptées à l'unanimité : l'une est relative au circuit financier international illégal, l'autre au groupe de travail Fopac et à la mise en commun au niveau international des informations criminelles.

Circuit financier international illégal

En ce qui concerne ce point, l'Assemblée générale adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989.

RECONNAISSANT :

1. Qu'il existe un circuit financier international illégal qui facilite les paiements compensatoires au détriment des pays,

2. Que ce système aboutit à détourner des fonds au préjudice des pays au moyen d'opérations frauduleuses.

RECONNAISSANT EN OUTRE que ce système a privé les pays de gains en devises.

RECOMMANDE que le groupe de travail Fopac étudie ce problème nouveau de manière approfondie et propose des mesures internationales afin d'y faire face avec énergie et efficacité.

Groupe de travail Fopac

A la suite des nombreuses remarques faites par les délégués présents à la réunion, un groupe de travail restreint constitué des représentants de la France, de l'Inde, de la Malaisie, du Népal et de la République du Yémen est chargé de mettre au point un projet de résolution concernant le groupe de travail Fopac, incluant par ailleurs l'établissement d'une banque de données financières.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte cette résolution relative au groupe de travail Fopac.

REUNIONS CONTINENTALES

Réunion continentale africaine

M. Akele (Bénin), vice-président de l'Organisation pour l'Afrique, préside la réunion.

Activités régionales et coopération journalière

Sur proposition de son président, la réunion continentale africaine décide de remanier le groupe de travail sur la régionalisation en Afrique. Ce groupe se composera désormais des trois pays africains représentés au Comité exécutif

(Bénin, Sénégal et Soudan), et de quatre pays volontaires (Ghana, Kenya, Tunisie et Zimbabwe). D'autre part, il est décidé que la présidence du groupe sera assurée par le vice-président pour l'Afrique, M. Akele.

Le délégué de la Côte d'Ivoire déclare que l'essentiel de l'activité régionale en Afrique de l'Ouest consiste dans la lutte contre le trafic d'héroïne et de cocaïne.

Le délégué du Cameroun constate quant à lui que l'Afrique, qui était une zone de transit, devient une zone de consommation de drogue.

Date et lieu de la prochaine conférence

Le délégué du Nigéria propose que son pays accueille la prochaine Conférence régionale africaine. Le président et tous les délégués présents à la réunion remercient le Nigéria.

Réunion continentale américaine

La réunion est placée sous la présidence de M. Villareal Rubalcava (Mexique).

Bureau sous-régional de Buenos Aires

Le délégué de l'Argentine rappelle qu'en application de la résolution adoptée au cours de la 54^e Assemblée générale, à Washington, un bureau régional pour l'Amérique du Sud a été institué. A ce propos, la présente Assemblée générale adopte en séance plénière la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989,

AYANT PRIS NOTE du rapport n° 7, présenté par le secrétaire général et intitulé « Projet d'accord entre le gouvernement de la République argentine et l'OIPC-Interpol relatif au siège d'un bureau sous-régional pour l'Amérique du Sud et ses privilèges et immunités en territoire argentin »,

APPROUVE le projet d'accord joint en annexe 1 audit rapport.

DONNE MANDAT au président de l'Organisation pour signer ledit accord au nom de l'OIPC-Interpol.

REMERCIE le gouvernement de la République argentine des privilèges et immunités qu'il se propose d'octroyer à l'OIPC-Interpol aux termes de l'accord.

Réunion continentale asiatique

Cette réunion est présidée par M. Zhu En Tao (Chine), vice-président de l'Organisation pour l'Asie.

Réseau de télécommunications de la zone Pacifique Sud

Le délégué de l'Australie propose qu'une étude de faisabilité soit entreprise à ce sujet avec la collaboration du Japon et du Secrétariat général. Le représentant du Secrétariat général signale que l'on procède actuellement à une étude approfondie destinée à définir les besoins en fonction des attentes des pays concernés.

Réunion continentale européenne

La réunion est présidée par M. Babovic, vice-président pour l'Europe.

Communication du président de l'OIPC sur les relations de l'Organisation avec le groupe Trévi

M. Barbot, président de l'Organisation, rappelle le vœu, émis à plusieurs reprises par les délégations européennes, que les instances de l'OIPC entrent en relation avec le groupe Trévi. Ayant pris contact avec ce système de coopération intra-européenne, il a reçu un avis favorable le 16 novembre dernier des hauts fonctionnaires de la Troïka, les directeurs généraux des polices de France, d'Espagne et d'Irlande. Il leur a exposé les avantages que les membres européens retirent de leur participation à l'OIPC et les charges qu'ils assument dans ce cadre. Il a insisté sur l'importance des investissements consentis par ces pays, qui considèrent les rapports de l'OIPC avec le système Trévi non pas en termes de concurrence, mais de complémentarité. Il a souligné qu'une bonne coopération entre les deux éviterait, pour tous ces organismes, des gaspillages d'énergie et de ressources financières.

La réunion plénière des hauts fonctionnaires de Trévi a pris connaissance le 17 novembre de ces déclarations. Des réactions très favorables ont été enregistrées sur le principe de contacts entre les deux organisations.

M. Barbot fera parvenir aux délégations européennes, par l'intermédiaire du Secrétariat général, le texte de l'exposé qu'il a fait devant la Troïka, et les tiendra informées des évolutions futures des relations entre Interpol et Trévi. Le mouvement est lancé, et ces relations paraissent s'inscrire dans un contexte nouveau et favorable.

Le président remercie M. Barbot de ces informations sur un sujet très important pour l'Organisation et qui sem-

ble évoluer dans un sens positif. Il lui sait gré par avance des démarches qu'il entreprendra encore dans le même sens.

Le Comité technique européen (dont font actuellement partie la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède) aborde notamment l'avenir de la coopération policière en Europe, l'élargissement du Secrétariat européen, les services que le laboratoire de police scientifique de Lyon pourrait rendre à l'OIPC, les compétences des BCN, la possibilité de répondre à des demandes étrangères d'assistance sans faire intervenir d'autres autorités, les contacts et opérations transfrontières, et les lignes de communication permanentes (« hot lines ») entre BCN. Outre ces questions générales, le Comité discute de l'unité de liaison du Secrétariat européen, de la coordination des recherches de suspects, de la coordination de la surveillance transfrontière, de la coordination des recherches et enquêtes internationales, et du système des officiers de contacts européens.

Le délégué de la France donne des informations sur le développement, prévu en plusieurs étapes, du laboratoire de police scientifique de Lyon. A la suite des réunions Trévi et de la réunion tenue à Munich, ce laboratoire centraliserait les analyses de drogue, à charge pour lui de répercuter les résultats des analyses auprès des pays européens. Cette première phase est en cours. Les installations immobilières du laboratoire doivent être étendues pour lui permettre de répondre à sa mission nationale d'analyse de toutes les saisies de drogue en France et de développer une expérimentation avec le laboratoire des Nations Unies à Vienne, en fonction notamment de l'accord passé avec les autorités de Vienne pour recevoir à Lyon des stagiaires des Nations Unies. Ce laboratoire sera ainsi mieux en mesure de servir les intérêts d'Interpol en matière de drogue.

Le président remercie la délégation française de ces informations et souligne l'intérêt de pouvoir compter, à proximité du siège, sur un laboratoire dont les actions seront utiles aux pays et au Secrétariat général.

L'Assemblée générale adopte le projet de programme de travail, qui se présente comme suit :

Administration générale

- Révision des descriptions de postes et évaluation des postes ;
- Mise en place du régime de prévoyance interne ;
- Réexamen du Règlement financier ;
- Réunion des conseillers financiers ;
- Mise en place du nouveau système informatique de la sous-division Finances-Comptabilité et de la gestion du personnel ;
- Cycle de formation des fonctionnaires des BCN (langues française et espagnole) ;
- Etude sur les voies et moyens à mettre en œuvre en vue de la création éventuelle d'un centre international chargé de la formation des policiers ;
- Etude de faisabilité sur la création en Asie d'un centre de formation sur la lutte contre les stupéfiants.

Police

Conférences et réunions permanentes

- 11^e Conférence régionale africaine ;
- Réunion du Comité permanent pour la régionalisation en Afrique ;
- 8^e Conférence Interpol Caraïbes/Amérique centrale (Aruba) ;
- Réunions du Comité technique pour la région Caraïbes/Amérique centrale ;
- Groupe de travail sur la régionalisation en Asie ;
- Réunion du groupe de travail Fopac ;
- Réunions du Comité technique sur la coopération en Europe ;
- 19^e Conférence régionale européenne.

Colloques, groupes ou réunions de travail

- 6^e Colloque sur le terrorisme international ;
- Conférence internationale des chefs des services spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée ;
- Conférence internationale des chefs des services spécialisés dans la lutte contre les vols à main armée au préjudice d'établissements financiers et de transporteurs de fonds, et contre les enlèvements avec demande de rançon ;
- 7^e Colloque sur les activités frauduleuses internationales ;
- 13^e Réunion de travail européenne sur le faux monnayage ;
- Groupe de travail sur la coopération police-banques ;
- Groupe de travail sur l'aide des cabinets d'audit ;
- Cycle de formation sur le faux monnayage (Amérique latine) ;
- 16^e Réunion européenne des chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic des drogues ;
- 4^e Réunion des chefs des services nationaux de la région du Golfe spécialisés dans la lutte contre le trafic des drogues ;
- 3^e Réunion américaine des chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic des drogues ;
- Réunion internationale sur le trafic des psychotropes ;
- Colloque de la région asiatique sur le trafic des drogues ;
- Réunions de travail régionales sur les avoirs financiers ;
- Réunion ad hoc des officiers de contact européens ;
- Réunion européenne sur les difficultés dans la coopération résultant des conventions européennes et des lois nationales ;
- Etude, en concertation avec les instances compétentes de l'ONU, ayant pour objectif de proposer toutes initiatives qui permettraient d'améliorer la

coopération internationale pour prévenir et réprimer les infractions dont sont victimes les personnes mineures.

Affaires juridiques et de formation

- Question d'un règlement de coopération entre BCN ;
- Travaux concernant le Statut et le Règlement général de l'OIPC-Interpol ;
- Conclusion d'un accord entre l'Argentine et l'OIPC-Interpol au sujet de la création d'un bureau sous-régional ;
- Suivi de l'accord de siège pour le bureau de Bangkok, et de l'échange de lettres l'accompagnant ;
- Réunions de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol ;
- Echanges d'informations sur les recherches en matière de police scientifique ;
- Colloque des directeurs d'écoles de police ;
- Colloque sur la protection des données et la police ;
- Etude sur la possibilité d'entamer des négociations visant à l'implantation d'un bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes à Porto Rico.

Télécommunications et informatique

- Mise en service du serveur de messagerie X-400 et de la passerelle de l'AMSS à Lyon ;
- Mise en service du mini-AMSS de Porto Rico ;
- Sécurité du réseau : chiffrage pour les accès au serveur de messagerie X-400, les stations régionales et Porto Rico ;
- Compléments au service de messagerie X-400 ;

- Système d'archivage électronique (perfectionnement) ;
- Installation d'un nouveau système pour le service des finances ;
- Installation du nouveau système de micro-édition ;
- Mise en place de micro-ordinateurs ;
- Etude de faisabilité concernant le système de recherche automatisée ;
- Réorganisation de la section de réponse au messages ;
- 11^e Conférence internationale sur les télécommunications et l'informatique.

Comme suite à l'adoption de ce programme de travail, M. Barbot insiste sur deux points particuliers soulevés par M. Mitterrand lui-même pendant son discours d'inauguration : l'amélioration de la coopération internationale dans la lutte contre les infractions dont sont victimes les mineurs, et l'étude en vue de la création éventuelle d'un centre international destiné à la formation des policiers. A propos de ce second projet, M. Barbot souligne que les premières suggestions dans ce domaine ont été faites dans l'enceinte d'Interpol, et que l'OIPC, si elle a vocation à faciliter la poursuite des malfaiteurs, est aussi un

carrefour exceptionnel de rencontres, et constitue la seule organisation de police à vocation universelle où l'on puisse donner un prolongement à cette préoccupation. En conséquence, il présente les deux résolutions suivantes, que l'Assemblée adopte à l'unanimité :

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du message délivré par M. François Mitterrand, président de la République française, à l'occasion de l'inauguration du nouveau siège de l'OIPC-Interpol à Lyon le 27 novembre 1989,

DEMANDE au Secrétariat général d'examiner les voies et moyens à mettre en œuvre pour étudier la vocation et les missions d'un lieu international destiné à la formation des policiers, notamment des pays en voie de développement, pour lutter contre la criminalité *sous toutes ses formes*, et d'en rendre compte à la prochaine session de l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, le Comité exécutif étant informé régulièrement de l'état d'avancement des travaux.

L'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, réunie en sa 58^e session à Lyon, du 27 novembre au 1^{er} décembre 1989,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du message délivré par M. François Mitterrand, président de la République française, à l'occasion de l'inauguration du nouveau siège de l'OIPC-Interpol à Lyon le 27 novembre 1989,

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour de toutes les conférences régionales de l'Organisation la question des infractions dont sont victimes les personnes mineures :

DEMANDE au Secrétariat général de procéder, en concertation avec les instances compétentes de l'Organisation des Nations Unies, à une étude ayant pour objectif de proposer toutes initiatives qui permettraient d'améliorer la coopération internationale pour prévenir et réprimer les infractions dont sont victimes les personnes mineures, le Comité exécutif étant informé régulièrement de l'état d'avancement des travaux.

Une partie de la délégation du Nigéria.



ELECTIONS ET CHOIX DU LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE CLOTURE DE LA 58^e SESSION

L'Assemblée est appelée à élire deux nouveaux membres au Comité exécutif, en remplacement de M. Babovic, arrivé à la fin de son mandat, et de M. Kahin, qui a pris sa retraite.

En remplacement de M. Babovic, est élu comme délégué auprès du Comité exécutif pour l'Europe M. Pedro Rodriguez Nicolas (Espagne). En remplacement de M. Kahin, est élu comme délégué auprès du Comité exécutif pour l'Afrique M. Ezzedine Jenayeh (Tunisie).

Le président informe ensuite l'Assemblée que le Canada a réitéré sa proposition d'accueillir la 59^e session de l'Assemblée générale à Ottawa, du 27 septembre au 3 octobre 1990. L'invitation est acceptée à l'unanimité.

Le président remercie également M. Babovic, qui, achevant son mandat de vice-président, vient d'être désignée

Au nom de l'Assemblée, M. Barbot remercie et félicite M. Babovic, qui achève son mandat de vice-président de l'Organisation pour l'Europe.



Pedro Rodriguez Nicolas (Espagne), nouveau délégué auprès du Comité exécutif pour l'Europe.



Ezzedine Jenayeh (Tunisie), élu délégué auprès du Comité exécutif pour l'Afrique.

par l'Assemblée comme conseiller de l'Organisation. En témoignage de cette estime, M. Babovic reçoit la médaille de l'OIPC.

Le président conclut en remerciant les délégations de leur participation assidue aux travaux de cette Assemblée à laquelle l'inauguration du nouveau siège et l'adhésion du 150^e membre ont conféré un caractère particulier. Il rappelle que les dispositions prises en matière financière sont le prélude d'une plus grande solidarité à l'égard des polices des pays en voie de développement, et elles garantissent un fondement solide à l'Organisation.

A C

utour de la onférence

par Miguel Chamorro
Secrétariat général

L'inauguration officielle du nouveau siège du Secrétariat général de l'OIPC-Interpol, le 27 novembre dernier, est venue clore une étape qui a marqué la vie de l'Organisation.

Les trois projets fondamentaux mis en chantier à la fin de 1985 (réorganisation des structures du Secrétariat général, modernisation du réseau de télécommunications et informatisation, transfert du siège) ont été menés à bien. Ils ont soulevé les applaudissements et suscité les éloges de l'ensemble des 416 délégués venus participer aux travaux de la 58^e session de l'Assemblée générale, qui s'est tenue à Lyon du 27 novembre au 1^{er} décembre. La résolution AGN/58/RES/13 est la concrétisation de ce sentiment partagé par tous.

Cette session de l'Assemblée générale a été l'occasion de battre un record d'assistance : 134 pays représentés

Cocktail organisé au siège du Crédit Lyonnais à l'occasion de l'exposition Andrew Vicari.



A l'Hôtel de Ville, M. Michel Noir, maire de Lyon, rappelle les liens étroits que la ville a noués avec l'OIPC-Interpol.

cette année contre 127 en 1988, auxquels sont venus se joindre les représentants de 7 bureaux sous-régionaux, d'un pays observateur et de 11 organisations internationales.

Cette assemblée met une nouvelle fois en relief l'intérêt croissant que portent les pays membres à l'OIPC-Interpol.

L'installation d'Interpol au cœur de la plus grande ville de France (après Paris) est venue combler les aspirations de la ville de Lyon à devenir une cité internationale.

Le centre de conférences choisi pour accueillir les travaux de l'Assemblée, l'« Espace Tête d'Or », était situé à Villeurbanne, mais n'était séparé du siège de l'OIPC-Interpol que par ce parc magnifique qui lui a donné son

nom ; ainsi les délégués ont pu travailler dans une structure qui s'est révélé un endroit spacieux, fonctionnel et confortable, et parfaitement adapté aux nécessités de nos réunions.

La proximité du centre de conférences avec le nouveau siège du Secrétariat général a permis d'organiser certaines réunions et commissions à l'intérieur même de nos locaux. Les délégués ont ainsi pu visiter le nouveau siège et pour la première fois y travailler.

Parallèlement, des visites du nouveau bâtiment ont été organisées afin de faire connaître, sans hâte ni bousculades, les nouvelles installations, chose qu'il n'a pas été possible de faire le jour de l'inauguration par manque de temps et d'espace. N'oublions pas que ce jour-là, les invités ont été plus d'un millier.

Le programme de travail était dense et intéressant ; il a donné lieu à des discussions animées dans la salle de réunions, discussions qui se prolongeaient parfois, lors des pauses, dans les couloirs de l'Espace Tête d'Or.

Le dernier jour (avant les élections) la tradition a une fois de plus été respectée : les candidats aux postes vacants ont débordé d'activité pour convaincre les plus indécis de leur donner leur voix.

Après une journée de travail chargée, les délégués ont à peine eu le temps d'aller se changer à l'hôtel avant d'entamer un programme social copieux établi à leur intention.

C'est au Secrétariat général que re-



Réception, par M. Charles Hernu, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Villeurbanne.

vint l'honneur d'ouvrir le feu avec le cocktail qui a suivi l'inauguration du nouveau siège au Palais des Congrès.

M. François Mitterrand, président de la République française, M. Pierre Joxe, ministre français de l'Intérieur, accompagnés des hautes personnalités internationales et nationales, ont donné, par leur présence, un relief inoubliable à cet événement.

À l'occasion de cette manifestation, il convient de souligner le magnifique travail effectué par les membres du Comité exécutif qui ont assuré la présentation des délégations des pays de leur région aux autres délégations ainsi qu'aux autorités nationales et locales, au corps diplomatique, aux représentants du monde des arts et des affaires, aux membres du personnel du Secrétariat général et de leurs familles, qui s'étaient donné rendez-vous en ce jour exceptionnel dans les salons du Palais des Congrès, le bâtiment voisin spécialement décoré pour l'occasion.

Le président et le secrétaire général d'Interpol avaient tout mis en œuvre pour pouvoir se consacrer pleinement à leur rôle d'hôtes en ce jour si particulier.

Un groupe de chefs prestigieux s'était chargé du côté pratique de la réception ; parmi eux nous devons citer deux chefs bien connus, Pierre Orsi et Jean Pignol, qui ont préparé à cette oc-

casation un gâteau monumental représentant l'emblème de l'Organisation.

La réception offerte à la Préfecture a particulièrement comblé les délégués qui ont pu savourer d'excellents canapés, mais aussi échanger des points de vue avec leurs nombreux collègues français qui s'y étaient donné rendez-vous.

Le maire de Lyon, M. Noir, nous a accueillis chaleureusement dans le cadre incomparable et majestueux de l'Hôtel de Ville de Lyon, concrétisant ainsi la continuité de la politique de franche amitié engagée par son prédécesseur lorsque Interpol cherchait une ville pour y bâtir son nouveau siège.

Dans son discours, M. Noir a souligné l'importance de la présence de notre organisation à Lyon et a mentionné l'enthousiasme et la sympathie avec lesquels sa ville avait accueilli l'Interpol.

Villeurbanne, ville voisine de Lyon, a tenu elle aussi à montrer ses chaleureux sentiments d'amitié envers notre organisation ; dans les salons de sa mairie, elle a offert aux délégués un cocktail marqué par un discours plein d'humanité prononcé par son maire, M. Hernu.

La réception la plus pittoresque a, sans conteste, été celle donnée dans les locaux du Crédit Lyonnais à l'occasion de l'exposition des toiles d'un artiste

connu, Andrew Vicari, populaire parmi les délégués, non seulement pour ses talents de peintre, mais aussi pour sa jovialité et son caractère ouvert.

Les lithographies des œuvres exécutées pour l'inauguration du siège d'Interpol, qui ont été offertes à tous les délégués des pays membres de l'Organisation lors de l'inauguration, ont été le présent le plus apprécié.

Dans les différents hôtels où logeaient les participants à l'Assemblée générale ont eu lieu, en dehors des événements sociaux organisés de façon officielle, diverses réunions informelles ; les délégués ont ainsi pu poursuivre les discussions et les débats sur les thèmes abordés au cours de la journée, mais cette fois-ci de façon moins formelle, et établir des plans d'action pour le lendemain.

Le programme établi à l'intention des épouses des délégués et des personnes qui les accompagnaient a permis de découvrir, selon l'excursion choisie, trois types de personnalité différents.

La visite de la vieille ville de Lyon a eu la préférence de celles qui souhaitaient se plonger dans l'histoire de cette magnifique cité. La majorité des épouses ont pourtant choisi de visiter la soierie, l'industrie de la soie étant l'une des plus célèbres de la région. Les plus audacieuses se sont aventurées au-delà des portes de la cité médiévale de Pérouges, où elles ont goûté la célèbre galette sucrée et dégusté les spécialités gastronomiques de la région.

Pendant toute la durée de l'Assemblée générale, une silhouette nous est devenue familière : celle de ce policier en grand uniforme de la Gendarmerie royale du Canada, qui, à l'occasion des pauses entre les débats et séances, a distribué des brochures sur le Canada et sa police. Grâce à lui, nous en savons aujourd'hui un peu plus sur le Canada et nous espérons aller voir sur place les merveilles annoncées, puisque les délégués ont décidé, par acclamation, que la prochaine session de l'Assemblée générale aurait lieu à Ottawa, au Canada, probablement en septembre.

Liste des participants à l'Assemblée générale



Bureaux et sous-bureaux

Algérie, Allemagne (Rép. féd. d'), Andorre, Angola, Antigua et Barbuda, Antilles néerlandaises, Arabie saoudite, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bermudes*, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Corée (Rép. de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Gibraltar*, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Hong Kong*, Hongrie, Iles Cayman*, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Luxembourg, Macao***, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Myanmar (Union de), Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Porto Rico**, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa américaines**, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen (Rép. arabe du), Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

* Sous-bureaux centraux nationaux du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

** Sous-bureaux centraux nationaux des Etats-Unis d'Amérique.

*** Sous-bureau central national du Portugal.

Observateurs

Tchécoslovaquie
Conseil de coopération douanière.
Conseil des ministres de l'Intérieur arabes.
Conseil du plan de Colombo.
Organisation de l'aviation civile internationale.
Organisation des Nations Unies.
Organisation des Etats d'Amérique.
Organisation de l'unité africaine.
Secrétariat pour les pays du Commonwealth.
International Air Transport Association.
International Association of Chiefs of Police.
International Banking Security Association.